

ABONNEMENTS :
UN AN : 45 fr. (7 mois)
SIX MOIS : 24 (4 mois)
Les abonnements datent du 1er et 15 du mois.



LA PRESSE

INSERTIONS :
1 fr. la petite ligne et 2 fr. la ligne de réclame.
Toutes les lettres doivent être affranchies.

Toutes les communications et réclamations relatives à la rédaction politique doivent être adressées à M. EMILE DE GIRARDIN.

Bureaux : Rue Saint-Georges, 16, à Paris.

Toutes les communications relatives à la rédaction du feuilleton et à l'administration du journal doivent être adressées à M. DUJARIER.

Paris. 3 décembre.

L'indépendance qui préside à la rédaction de la Presse est un sujet perpétuel d'étonnement de la part des autres journaux. Voilà six ans qu'ils n'en reviennent pas et qu'ils se demandent, sans parvenir à se l'expliquer, comment il se fait qu'on puisse être indépendant du pouvoir sans appartenir à l'opposition!

Quand nous attaquons un ministère, c'est avec la conviction profonde que son existence met en péril l'ordre et la paix, ces deux garanties essentielles de la liberté. Quand nous défendons un ministère, ce n'est pas toujours que nous pensions qu'il soit le meilleur possible, qu'il donne satisfaction à toutes les prétentions légitimes, que tous ses actes soient irréprochables; non, nous connaissons trop la faiblesse des hommes, la difficulté des choses, l'empire des circonstances, pour nous permettre sans scrupule cet excès d'intolérance, ce puritanisme inexorable dans lequel excellent à se draper certains journaux qui, prenant la présomption pour l'infaillibilité, finissent de bonne foi par se croire des demi-dieux et par imposer cette croyance à la crédulité et à l'idolâtrie de leurs lecteurs.

Oui, nous avons applaudi à la résolution des députés qui se proposent, en portant M. de Lamartine à la présidence, de rendre un éclatant et légitime hommage à l'énergie et à l'admirable talent avec lesquels il s'est, le premier, prononcé contre l'administration de M. Thiers, alors que M. Guizot continuait de remplir à Londres ses fonctions d'ambassadeur, alors que personne n'a perçu encore les périls et les immenses dépenses dans lesquels la politique du 1er mars allait jeter la France!

caractère, de grands services, même de grandes fautes ont mis en première ligne, ont fait les chefs légitimes d'une assemblée ou d'une opinion, la personnification d'un parti ou d'un système; ce sont les hommes qui s'appellent M. Molé et M. de Lamartine, M. Guizot et M. Thiers, non ceux qui se nomment M. Sauzet. Le désintéressement politique n'est une vertu que pour les hommes de second ordre.

Non, certes, nous ne croyons pas que M. de Lamartine soit un de ces hommes capables de mettre un prix à son concours, qu'il ait besoin de la présidence de la chambre pour défendre la politique du ministère. Mais pourquoi donc aurions-nous moins bonne opinion du caractère de M. Sauzet? Est-ce donc à dire qu'il irait s'asseoir dans les rangs de l'opposition, ou bien tramer quelque intrigue contre le cabinet, si le cabinet, cédant au vœu du parti conservateur, se prononçait hautement en faveur de la candidature de M. de Lamartine, de celui qui, dans un pays où le gouvernement constitutionnel aurait régulièrement fonctionné, aurait dû à la chute du 1er mars se partager le pouvoir avec l'ancien président du 15 avril!

Les raisons que vous donnez sont celles-ci: « La place n'est pas vide. » Il ne faut pas séparer de la majorité la nuance d'opinion à laquelle on suppose que M. Sauzet appartient; il ne faut pas jeter le trouble et la division dans ce grand parti conservateur dont les fautes du 1er mars et les dangers du pays ont si heureusement rallié toutes les fractions.

A cette phrase triviale: « La place n'est pas vide, » le Courrier français vous répond avec raison ce matin: « Est-ce que la chambre par hasard aurait fait un bail avec M. Sauzet? La place n'était pas vide quand M. Dupin l'occupait, et cependant il lui a été donné un successeur. »

Il ne faut pas diviser la majorité, ajoutez-vous. Mais d'abord, qu'appelez-vous la majorité? Êtes-vous bien sûr qu'il en existe une? Cette raison que vous donnez n'est pas une raison; car, si les amis politiques de M. de Lamartine persistent dans leur résolution, ce que vous appelez la majorité sera divisée; il n'y aurait qu'un moyen d'empêcher qu'elle le fût, ce serait que le ministère se prononçât ouvertement pour la candidature de M. de Lamartine; car, alors, majorité ou minorité, le nombre de voix qu'il aurait obtenu serait l'expression d'une opinion homogène, d'un parti puissant montrant qu'il se plaît à reconnaître les services qui lui ont été rendus, qu'il aime à se personnifier dans les hommes qui ont fait sa force et qui sont sa gloire.

vous serez fondés à dire qu'il existe un grand parti conservateur; car à ceux-là qui nient son existence, MM. Dufaure, Passy et Sauzet, auront montré qu'il marche, et qu'il marche uni! Alors toutes les autres questions qui se présenteraient dans le cours de la session ne paraîtraient plus que secondaires, tandis que s'il en est autrement, si M. Sauzet est nommé, il y a lieu de craindre qu'elles ne deviennent principales et ne soient autant de graves motifs de scission.

Vous avez parlé d'intrigue; c'était précisément pour qu'il n'y en eût aucune de possible que nous, nous voulions que le ministère s'établît, au début de la session, dans une situation nette, ferme, sans équivoque, qui lui permit tout de suite de savoir à quoi s'en tenir sur le désintéressement des uns, les prétentions des autres, l'opinion de tous! Nous voulions supprimer les intrigues, vous voulez qu'elles subsistent. Soit. Il est plus facile en effet de les faire durer que d'y mettre fin.

Le cabinet du 29 octobre n'a pas toutes nos sympathies, mais il a tous nos vœux. Nous souhaitons sincèrement, ardemment, qu'il sorte victorieux des luttes et des difficultés qui l'attendent; car il a sauvé la paix et la liberté du péril auquel les avait exposés le ministère du 1er mars. C'est un service que l'Europe et la France oublieront peut-être, mais que nous, nous n'oublierons jamais.

La cour des pairs s'est réunie aujourd'hui pour juger l'attentat du 13 septembre. Ce nouveau procès ne paraît pas avoir beaucoup excité l'attention publique. Au dedans, peu de monde; au dehors, personne. Cette indifférence si complète pourrait être considérée comme un bon symptôme, si elle n'attestait qu'un dégoût profond pour des tentatives du genre de celles qui ont amené ces accusés sur les bancs de la cour des pairs; mais elle serait d'un triste augure si, comme on peut le craindre, elle n'attestait que la légèreté de notre caractère national. Qui sait, hélas! si l'attentat du 13 septembre n'a pas déjà été oublié, ainsi que tous les attentats qui l'ont précédé?

Et cependant rien n'est plus digne de méditation que ces événements! Rien n'est plus fécond en enseignements utiles! Pendant que, dans la sphère constitutionnelle, nous nous épuisons en discussions stériles, en querelles de personnes, en luttes mesquines et passionnées, il y a au dessous de nous tout une bohème de scélérats qui épie nos divisions, qui est à l'affût de toutes nos fautes, qui a toujours une arme et des fanatiques prêts à improviser une solution

FEUILLETON DE LA PRESSE.

MÉMOIRES

DEUX JEUNES MARIÉES (1)

PREMIÈRE PARTIE.

XIX.

De madame de l'Estorade à Louise de Chauvieu.

Chère ange, ou ne dois-je pas plutôt dire cher démon, tu m'as alligé sans le vouloir, et si nous n'étions pas la même âme, je dirais blessée; mais ne se blesse-t-on pas aussi soi-même? Comme on voit bien que tu n'a pas encore arrêté ta pensée sur ce mot indissoluble, appliqué au contrat qui lie une femme à un homme! Je ne veux pas contredire les philosophes ni les législateurs, ils sont bien de force à se contredire eux-mêmes; mais, chère, en rendant le mariage irrévocable et lui imposant une formule égale pour tous et impitoyable, on a fait de chaque union une chose entièrement dissemblable, aussi dissemblable que le sont les individus entre eux; chacune d'elles a ses lois intérieures différentes: celles d'un mariage à la campagne, où deux êtres seront sans cesse en présence, ne sont pas celles d'un ménage à la ville où plus de distractions nuancent la vie; et celles d'un ménage à Paris, où la vie passe comme un torrent, ne seront pas celles d'un mariage en province où la vie est moins agitée.

Ah! tôt ou tard tu te diras, ma chère: oui, la fausseté est aussi nécessaire à la femme que son corset, si par fausseté l'on

entend le silence de celle qui a le courage de se taire, si par fausseté l'on entend le calcul nécessaire de l'avenir. Toute femme mariée apprend à ses dépens les lois sociales qui sont incompatibles en beaucoup de points avec celles de la nature. On peut avoir en mariage une douzaine d'enfants, en se mariant à l'âge où nous sommes; et si nous les avions, nous commettrions douze crimes, nous ferions douze malheurs. Ne livrerions-nous pas à la misère et au désespoir de charmants êtres; tandis que deux enfants sont deux bonheurs, deux bienfaits, deux créations en harmonie avec les mœurs et les lois actuelles. La loi naturelle et le code sont ennemis, et nous sommes le terrain sur lequel ils luttent.

Tu vois, chère mignonne, que nous avons étudié le code dans ses rapports avec l'amour conjugal. Tu sauras que nous ne devons compte qu'à nous-mêmes et à Dieu des moyens que nous employons pour perpétuer le bonheur au sein de nos maisons, et mieux vaut le calcul qui y parvient que l'amour irrésolû qui y met le deuil, les querelles, ou la désunion. J'ai cruellement étudié le rôle de l'épouse et de la mère de famille. Oui, chère ange, nous avons de sublimes mensonges à faire pour être la noble créature que nous sommes en accomplissant nos devoirs. Tu me taxes de fausseté parce que je veux mesurer au jour le jour à Louis la connaissance de moi-même; mais n'est-ce pas une trop intime connaissance qui cause les désunions? Je veux l'occuper beaucoup, pour beaucoup le distraire de moi, au nom de son propre bonheur, et tel n'est pas le calcul de la passion. Si la tendresse est inépuisable, l'amour ne l'est point; aussi est-ce une véritable entre-prise pour une honnête femme que de le sagement distribuer sur toute la vie. Au risque de te paraître exécrable, je te dirai que je persiste dans mes principes, en me croyant très grande et très généreuse. La vertu, chère belle, est un principe dont les manifestations diffèrent selon les milieux: la vertu de Provence, celle de Constantinople, celle de Londres et celle de Paris ont des affets parfaitement dissemblables, sans cesser d'être la vertu. Chaque vie humaine offre dans son tissu les combinaisons les plus irrégulières, mais vues d'une certaine hauteur, toutes paraissent semblables. Si je voulais voir Louis malheureux et faire fleurir une séparation de corps, je n'aurais qu'à me mettre à sa lessive. Je n'ai pas eu comme

toi le bonheur de rencontrer un être supérieur, mais peut-être aurai-je le plaisir de le rendre supérieur, et je te donne rendez-vous dans cinq ans à Paris. Tu y seras prise toi-même, et tu me diras que je me suis trompée, que M. de l'Estorade était nativement remarquable.

Quant à ces belles amours, à ces émotions que je n'éprouve que par toi; quant à ces stations nocturnes sur le balcon à la lueur des étoiles; quant à ces adorations excessives, à ces divinités de nous, j'ai su qu'il y fallait renoncer. Ton épanouissement dans la vie rayonne à son gré, le mien est circonscrit, il n'a l'enceinte de la Crampade, et tu me reproches les précautions que demande un fragile, un secret, un pauvre bonheur pour devenir durable, riche et mystérieux! Je croyais avoir trouvé les grâces d'une amante dans mon état d'épouse, et tu m'as presque fait rougir de moi-même. Entré nous deux, qui a tort, qui a raison? Peut-être avons-nous également tort et raison toutes deux, et peut-être la société nous vend-elle fort cher nos dentelles, nos titres et nos enfants! Moi, j'ai mes camélias rouges, ils sont sur mes lèvres, en sourires qui fleurissent pour ces deux êtres, le père et le fils à qui je suis dévouée, à la fois esclave et maîtresse. Mais, chère! tes dernières lettres m'ont fait apercevoir tout ce que j'ai perdu! Tu m'as appris l'étendue des sacrifices de la femme mariée. J'avais à peine jeté les yeux sur ces beaux steppes sauvages où tu hoidis, et je ne te parlais point de quelques larmes essayées en toisant; mais le regret n'est pas le remords, quoiqu'il en soit un peu germain.

Tu m'as dit: Le mariage rend philosophe! Hélas! non, je l'ai bien senti quand je pleurais en te sachant emportée au torrent de l'amour! Mais mon père m'a fait lire un des plus profonds écrivains de nos contrées, un des héritiers de Bossuet, un de ces cruels politiques dont les pages engendrent la conviction: Pendant que tu lisais Corinne, je lisais Bonald, et voilà tout le secret de ma philosophie: la Famille sainte et forte m'est apparue. De par Bonald, ton père avait raison dans son discours. Adieu, ma chère imagination, mon amie, toi qui es ma folie!

XX.

Louise de Chauvieu à madame de l'Estorade.

Eh bien, tu es un amour de femme, ma Rénée, et je suis maintenant d'accord avec toi que c'est être honnête que de tromper, que Barême est la nouvelle loi sociale; es-tu contente? D'ailleurs, l'homme qui nous aime, nous appartient, nous avons le droit d'en faire un sot ou un homme de génie; mais entre nous, nous en faisons le plus souvent des sots. Tu feras du tien un homme de génie, et tu garderas ton

(1) Voir la Presse des 26, 27, 28, 29, 30 novembre; 1, 2 et 3 décembre.

saillante. Telle est même la puissance de cette ligue, que les malheureux qui s'y sont laissés entraîner en viennent à commettre les plus grands crimes par peur, quand ils n'y sont pas poussés par la passion politique. Nous avons assisté aujourd'hui à l'interrogatoire des trois ou quatre principaux accusés de l'attentat du 13 septembre. Eh bien ! eux ne sont pas des fanatiques. Ce sont des ouvriers ignorants, qui ont eu le tort de se laisser affilier aux sociétés secrètes, et qui, cette première faute commise, n'ont plus eu assez de force pour se raidir contre l'impulsion criminelle qui les poussait en avant. Quenisset et Boucheron l'ont naïvement déclaré devant la cour : ils n'entendent rien à la politique ; ils ne savent trop pourquoi, dans la matinée du 13 septembre, les habitués du cabaret Colombier leur donnaient des pistolets et des cartouches ; Boucheron était à travailler comme à l'ordinaire quand on est venu le chercher pour assister Quenisset ; ils n'avaient personnellement, l'un ni l'autre, aucun grief à venger, aucun désir de prendre part à l'acte odieux qui allait s'accomplir. Et cependant ils ont marché et cependant ils ont quitté le travail qui leur assurait une existence tranquille pour venir assassiner, au coin d'une rue, un jeune prince qu'ils ne connaissaient pas, qu'ils n'avaient jamais vu ! Pourquoi cela ? Parce qu'ils ont eu peur de leurs affiliés ; parce qu'ils étaient encore sous l'impression des terribles menaces qu'on leur avait faites au moment de leur réception dans la société des *égalières* ; parce qu'ils se croyaient, eux, leurs femmes et leurs enfants, exposés à une mort certaine, s'ils reculaient. C'est par lâcheté qu'ils ont commis le crime le plus abominable. Ces ouvriers parlaient de se jeter dans les rangs du 17<sup>e</sup> léger et de le désarmer, comme de l'entreprise la plus facile, et ils n'ont pas osé affronter le ressentiment de la puissance occulte qui les avait armés ; et ils ne rappellent qu'avec effroi des sermons qu'ils ont prêtés ! et la plupart tremblent encore de passer pour révélateurs des horribles engagements qu'on leur a fait prendre ! Il faut que les associations secrètes retiennent leurs adeptes par des liens bien étroits, pour maîtriser ainsi leur énergie, asservir leur bras et dominer leur intelligence.

Telle est la réflexion qui nous a surtout frappés pendant l'interrogatoire des accusés. Cet interrogatoire n'a, du reste, révélé aucune circonstance nouvelle. Quenisset et Boucheron ont seulement confirmé tous les détails de l'attentat et des actes qui l'ont préparé avec la plus grande franchise. Quenisset ne ménage pas ses complices : il dit impitoyablement la vérité contre eux et ne s'épargne pas lui-même. Son attitude est celle d'un homme qui, sous la main de la justice, a échappé aux terreurs dont son imagination était assaillie pendant qu'il vivait au milieu de ses co-affiliés. Son langage est ferme, précis, grossier, mais pittoresque dans sa grossièreté même. Le reste des accusés présente une physiologie si vulgaire, qu'il est impossible de s'y arrêter. Tous ont le costume et la tournure de simples faubouriers. Pourtant, sur ce fond de vestes râpées et de mains calleuses, on voit se détacher un habit noir, des manchettes et des gants irréprochablement jaunes : c'est M. Dupoty, rédacteur en chef du *Journal du Peuple*, qui semble être là comme une protestation vivante contre ces idées d'égalité absolue dont il s'est fait l'apôtre dans le journal qu'il dirige.

Le *Moniteur parisien* publie, ce soir, les nouvelles suivantes, qui lui sont adressées de Vienne :

« Les dernières crises financières et commerciales, sans compromettre la situation des entrepreneurs des chemins de fer, les ont cependant contrariés au point qu'ils ont dû déclarer au gouvernement qu'ils seraient obligés de suspendre les travaux ou de les ralentir.

« Le cabinet autrichien, qui attache le plus grand prix à l'exécution de celle de ces lignes, qui doit relier Stetin et Trieste, a profité de la situation politique pour venir à leur secours.

« Il a été décidé que le désarmement serait effectué sur une grande échelle, de manière à pouvoir disposer d'environ 30,000 chevaux, qui seront vendus immédiatement ; et les sommes qui proviendront soit de cette vente, soit des autres circonstances du désarmement, seront immédiatement appliquées aux travaux publics, et plus spécialement aux chemins de fer.

Puisse cet exemple qui nous est donné par l'Autriche profiter à la France !

### Cour des pairs.

#### ATTENTAT DU 13 SEPTEMBRE 1841.

Audience du 5 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELLIER.  
Les travaux de peinture qui s'exécutent en ce moment dans la nouvelle salle sous la direction de M. Ingres, n'ayant pas permis d'en disposer pour les débats actuels, la cour siège dans l'ancienne salle, destinée dans les plans d'agrandissement du palais à devenir chambre du conseil.

Voici les dispositions d'intérieur qui ont été nécessitées par le procès actuel. L'espace circulaire qui fait face à MM. les pairs, et qui contenait le bureau de M. le président et la tribune des orateurs, est coupé aujourd'hui par un mur présentant trois ouvertures masquées par des rideaux. Dans la partie antérieure se trouve l'estrade des accusés renfermant deux bancs où peuvent

secret : deux magnifiques actions ! Ah ! si n'y avait pas de paradis, tu serais bien attrapée, car tu te voues à un martyr volontaire. Tu veux le rendre ambitieux, et le garder amoureux ! Mais, enfant que tu es, c'est bien assez de le maintenir amoureux. Jusqu'à quel point le calcul est-il la vertu, ou la vertu est-elle le calcul ? Hein ? Nous ne nous fâcherons point pour cette question, puisque Bonald est là. Nous sommes et voulons être vertueuses ; mais en ce moment je crois que, malgré tes charmantes friponneries, tu vaux mieux que moi. Oui, je suis une fille horriblement fautive ; j'aime Felipe, et je le lui cache avec une infâme dissimulation. Je le voudrais voir sautant de son arbre sur la crête du mur, de la crête du mur sur mon balcon, et s'il faisait ce que je désire, je te foudroierais de mon mépris.

Tu vois, je suis d'une bonne foi terrible. Qui m'arrête ? Quelle puissance mystérieuse m'empêche de dire à ce cher Felipe tout le bonheur qu'il me verse à flots par son amour pur, entier, grand, secret, plein ?

Mme de Mirbel fait mon portrait, je compte le lui donner, ma chère. Ce qui me surprend chaque jour davantage, est l'activité que l'amour donne à la vie. Quel intérêt prennent les heures, les actions, les plus petites choses ? et quelle admirable confusion du passé, de l'avenir dans le présent ? On vit aux trois temps du verbe. Est-ce encore ainsi, quand on est heureuse ! Oh ! réponds-moi, dis-moi ce qu'est le bonheur, s'il calme, ou s'il irrite. Je suis d'une inquiétude mortelle, je ne sais plus comment me conduire : il y a dans mon cœur une force qui m'entraîne vers lui, malgré la raison et les conventions. Enfin, je comprends ta conduite avec Louis, es-tu contente ?... Le bonheur que Felipe a d'être à moi, son amour à distance et son obéissance m'impatientent autant que son profond respect m'irritait quand il n'était que mon maître d'épave. Je suis tentée de lui crier quand il passe : — Imbécile, si tu m'aimes en idée, que sera-ce donc quand tu me connaîtras !

Oh ! Rénée, tu brûles mes lettres, n'est-ce pas ? moi je brûlerai les tiennes. Si d'autres yeux que les nôtres lisaient ces pensées qui sont versées de cœur à cœur, je dirais à Felipe d'aller les crever et de tuer un peu les gens pour plus de discrétion.

Lundi.

Ah ! Rénée, comment sonder le cœur d'un homme ? mon père doit me présenter ton monsieur Bonald, et puis qu'il est si savant, je le lui demanderai. Dieu est bien heureux de pouvoir lire au fond des cœurs. Suis-je toujours un ange pour cet homme ? Voilà toute la question.

Si jamais, dans un geste, dans un regard, dans l'accent d'une parole,

prendre place trente à quarante personnes, y compris la orce armée. Les sièges des défenseurs sont au bas, et il ne reste entre le barreau et la cour qu'un très petit espace destiné aux témoins appelés à déposer. Dans le couloir latéral de droite se pressent, parmi les gardes municipaux, dix à douze témoins. Nous ne voyons dans la salle aucun espace capable de les contenir tous. Ils sont environ cent, tant à la requête du ministère public qu'à celle des accusés.

Le bureau de M. le président a été transporté à la gauche de la cour. Les organes du ministère public sont à droite.

À midi, les accusés sont introduits dans l'ordre fixé par l'arrêt de mise en accusation daté du 18 novembre. Ils sont gardés par la gendarmerie de la Seine. Un militaire prend place entre chacun d'eux.

Quenisset, principal accusé, s'assied sur le banc de devant et le premier en commençant du côté de M. le président. C'est un jeune homme de taille moyenne, blond, sans favoris ni moustaches, vêtu d'une blouse bleue toute neuve, dont l'ouverture supérieure laisse échapper un col de chemise rabattu des deux côtés ; mais nous n'apercevons pas de cravate. Quenisset a le front découvert, le nez long et le visage assez plein. Son air paraît assuré.

Boucheron est un homme brun dont la figure est ornée de favoris épais. Son costume est celui d'un faubourien endimanché : redingote bleutée, cravate de couleur. Il tient constamment sa tête baissée et nous ne pouvons apercevoir ses traits.

Colombier, le marchand de vins, est vêtu à peu près de même, avec un habit noir et une cravate également de couleur. Il prend de fréquentes prises de tabac.

Brasier dit Just, a une barbe rousse et pointue. Une redingote grise à la propriétaire lui sert de principal vêtement ; il tient ses bras constamment croisés sur sa poitrine.

Petit, dit Auguste, qui joue un si grand rôle dans l'acte d'accusation, est un jeune homme d'environ trente ans, aux yeux bleus, aux cheveux blancs. Jarasse, dit Jean Marie, est également blond ; il a un habit noir et une cravate rouge.

Launois, dit Chasseur, se fait remarquer par sa barbe noire, fendue à la juive, par son habit noir et ses gants noirs.

L'accusé Dupoty est entièrement vêtu de noir et porte des gants blancs. L'accusé Prioul devrait se placer après Dupoty, mais on annonce qu'il est malade. Les autres accusés ne présentent rien de remarquable ; leur tenue est celle des ouvriers des faubourgs, peu portent des barbes, ainsi que la font d'ordinaire les adeptes de cette secte ; Considère lui-même a coupé l'épaisse barbe noire qu'il avait pendant les débats du procès Darmès, et n'a conservé qu'une légère moustache.

Voici les noms des défenseurs qui viennent prendre place au bas de la tribune des accusés :

Pour Quenisset, M<sup>e</sup> Paillet et M<sup>e</sup> Garcin ;  
Pour Boucheron, M<sup>e</sup> Chaix d'Est-Auge ;  
Pour Colombier, M<sup>e</sup> Baroche ;  
Pour Brasier, dit Just, M<sup>e</sup> Blot-Lequesne ;  
Pour Petit, dit Auguste, M<sup>e</sup> Nogent-Saint-Laurent ;  
Pour Jarasse, M<sup>e</sup> Barre ;  
Pour Launois, dit Chasseur, M<sup>e</sup> Crémieux ;  
Pour Dupoty, M<sup>e</sup> Ledru Rollin ;  
Pour Boglio, dit Martin, M<sup>e</sup> Perrée ;  
Pour Mallet, M<sup>e</sup> Madier-Monjeau ;  
Pour Prioul, M<sup>e</sup> Henri Cellier ;  
Pour Martin, M<sup>e</sup> Pinède ;  
Pour Fougeray, M<sup>e</sup> Réal ;  
Pour Bouzer, M<sup>e</sup> Rivière ;  
Pour Considère, M<sup>e</sup> Demarest ;  
Pour Bazin, dit Napoléon, M<sup>e</sup> Ploque.  
Tous les défenseurs sont en robes d'avocats.

La cour est arrivée à midi et demi. M. le procureur-général Hébert et M. Boucly, l'un de ses substituts, viennent en robes rouges occuper les sièges qui leur sont destinés.

M. LE CHANCELLIER : J'invite le public admis à cette audience à écouter dans un silence respectueux les débats qui vont s'ouvrir.

M. le chancelier, ayant qu'il soit procédé à l'appel nominal, fait d'abord connaître les noms de ceux d'entre MM. les pairs qui n'ont pu séjurer pour cause de maladie.

Les membres de la cour qui ont répondu à l'appel de leur nom sont les suivants :

M. le chancelier, président.  
MM. le duc de Mortemar.—Le duc de Broglie.—Le duc de Montmorency.—Le maréchal duc de Reggio.—Le marquis de Jaucourt.—Le duc de Castries.—Le duc de Brissac.—Le marquis d'Aligre.—Le comte Compans.—Le comte d'Haussonville.—Le marquis de Louvois.—Le comte Molé.—Le comte Ricard.—Le baron Séguier.—Le comte de Noé.—Le duc de Sabran.—Le comte de la Roche Aymon.—Le duc de Massa.—Le duc Decazes.—Le comte d'Argout.—Le comte Claparède.—Le marquis de Dampierre.—Le comte de Houdetot.—Le baron Mounier.—Le comte Mollin.—Le comte de Pontécoulant.—Le comte de Sparre.—Le marquis de Saint-Simon.—Le vice-amiral comte Verhuell.—Le marquis d'Aramon.—Le comte de Germiny.—Le maréchal duc de Conéglano.—Le comte de Bastard.—Le marquis de Pange.—Le comte Portalis.—Le duc de Crillon.—Le comte Siméon.—Le comte Roy.—Le comte de Saint-Priest.—Le comte de Tascher.—Le maréchal comte Molitor.—Le comte d'Haubersart.—Le comte de Breteuil.—Le comte Dejean.—Le comte de Richebourg.—Le duc de Plaisance.—Le vicomte Dode.—Le vicomte Dubouché.—Le comte de Montalivet.—Le comte Cholet.—Le comte Boissy-d'Anglas.—Le duc de Noailles.—Le comte Lanjuinais.—Le marquis de Laplace.—Le vicomte de Ségur-Lamoignon.—Le duc d'Istrie.—Le marquis de Lauriston.—Le marquis de Brézé.—Le duc de Périgord.—Le marquis de Crillon.—Le comte de Ségur.—Le marquis de Barthélemy.—Le comte de Bondy.—Le baron Davillier.—Le comte Gilbert des Voisins.—Le prince de Beauveau.—Le comte d'Anthouard.—Le comte de Cafarelli.—Le comte Excelmans.—Le vice-amiral comte Jacob.—Le comte Pajol.—Le comte Philippe de Ségur.—Le comte Roguet.—Le baron Girod (de l'Ain).—Auberson.—Besson.—Le président Boyer.—Le vicomte de Caux.—Cousin.—Le comte Dutailly.—Le baron de

J'apercevais une diminution de ce respect qu'il avait pour moi, quand il était mon maître d'épave, je me sens la force de tout oublier ! Pourquoi ces grands mots, ces grandes résolutions ? te diras-tu. Ah ! voilà, ma chère. Mon charmant père, qui se console avec moi comme un vieux cavalier servant avec une Italienne, faisait faire, je te l'ai dit, mon portrait par Mme de Mirbel. J'ai trouvé moyen d'avoir une copie assez bien exécutée pour pouvoir la donner au duc et envoyer l'original à Felipe. Cet envoi a eu lieu hier, accompagné de ces trois lignes :

« Don Felipe, en répond à votre entier dévouement par une confiance aveugle : le temps dira si ce n'est pas accorder trop de grandeur à un homme. »

La récompense est grande, elle a l'air d'une promesse, et, chose horrible, d'une invitation ; mais ce qui va te sembler plus horrible encore, j'ai voulu que la récompense exprimât promesse et invitation sans aller jusqu'à l'offre ? Si dans sa réponse, il y a ma Louise ou seulement Louise, tout est perdu.

Mardi.  
Non ! il n'est pas perdu ! Ce ministre constitutionnel est un adorable amoureux. Voici sa lettre :

« Tous les moments que je passais sans vous voir, je demeurais occupé de vous, les yeux fermés à toute chose et attachés par la méditation sur votre image, qui ne se dessinait jamais assez promptement dans le palais obscur où se passent les songes et où vous répandez la lumière. »

« Désormais ma vue se reposera sur ce merveilleux miroir, sur ce tableau man, dois-je dire ; car pour moi vos yeux bleus s'animent, et la peinture devient aussitôt une réalité. »

« Le retard de cette lettre vient de mon empressement à jouir de cette contemplation pendant laquelle je vous disais tout ce que je dois faire. »

« Oui, depuis hier, enfermé seul avec vous, je me suis livré, pour la première fois de ma vie, à un bonheur entier, complet, infini. Si vous pouviez voir où je vous ai mise, entre la Vierge et Dieu, vous comprendriez en quelques angoisses j'ai passé la nuit ; mais en vous les disant, je ne voudrais pas vous offenser, car il y aurait tant de tourmens pour moi dans un regard dénué de cette angélique bonté qui me fait vivre, que je vous demande pardon par avance. Si donc, reine de ma vie et de mon ame, vous voulez m'accorder un millième de l'amour que je vous porte ! »

« La sée de cette constante prière m'a ravagé l'ame. J'étais entre la croyance et l'erreur, entre la vie et la mort, entre les ténèbres et la lu-

Fréville.—Gautier.—Le marquis de Lamoignon.—Le comte de Montguyon.—Le baron Thenard.—Le baron Zangiaccini.—Le comte de Ham.—Le vicomte Jurien-Lagravère.—Le comte Bérenger.—Le baron Berthelme.—Le comte de Colbert.—Le comte de Lagrange.—M. Félix Faure.—Le comte Daru.—Le comte Baudrand.—Le baron Neigre.—Le baron St-Cyr-Nugues.—Le comte de Beaumont.—Le baron de Reinach.—Bartès.—Le comte d'Astorg.—Le comte de Gasparin.—Le comte de Hérouville.—Le baron Aymard.—Le baron Brun de Villerey.—Le comte de Cambacères.—Le vicomte de Chabot.—Le baron Fentrier.—Le baron Fréteau de Penry.—Le marquis de la Houssaye.—Le vicomte Pernetty.—De Ricard.—Le comte de Lariboisière.—Le marquis de Rochambeau.—Le comte de Saint-Aignan.—Le vicomte Siméon.—Le maréchal comte Valée.—Le comte de Rambuteau.—Le comte d'Alton-Shée.—Le prince de Wagram.—Le marquis d'Audiffret.—Le comte de Monthlon.—Chevandier.—Le baron Darrius.—Le baron Delort.—Le baron Dupin.—Le comte Darosnel.—Le marquis d'Escayrac de Lauture.—Le vicomte d'Abancourt.—Le baron Jaquinot.—Kératry.—Le comte d'Audégarde.—Le vice-amiral Halgan.—Mérilhou.—Le comte de Mosbourg.—Odier.—Paturle.—Le baron de Vanfleury.—Le baron Pelet.—Le baron Pelet (de la Lozère).—Périer.—Le baron Pelet.—Le vicomte de Préal.—Le baron de Schonen.—Le vicomte Tirlet.—Le vicomte de Villiers du Terrage.—Le vice-amiral Willaumez.—Le baron de Gérando.—Le baron Robert de Fleury.—Laplagne-Borris.—Rouillé de Fontaine.—Le baron de Daunant.—Le comte de Castellane.—Le vicomte de Jessaint.—Le baron de Saint-Dizier.—Le vice-amiral de Rosamel.—Maillard.—Le duc de La Force.—De la Pisonnière.—Le baron Dupont Delporte.—Le vicomte Schramm.—Aubert.—Le marquis de Botsy.—Le vicomte Borelli.—Le vicomte Cavaignac.—Cordier.—Despans-Cubières.—Etienne.—Le duc d'Estasac.—Lebrun.—Le comte Eugène Merlin.—Persil.—De Vandeul.—Rostat.—Bérenger (de la Drôme).—Le prince de la Moskowa.

M. LE CHANCELLIER, immédiatement après l'appel nominal, demande aux accusés leurs noms et prénoms.

D. Premier accusé, quels sont vos noms et prénoms ?

QUENISSET se lève et répond : Quenisset (Français), dit Papart.

D. Votre âge ? — R. Vingt-sept ans.

D. Votre profession ? — R. Scieur de long.

D. Votre lieu de naissance ? — R. Scelles (Haute Saône).

D. Votre domicile ? — R. A Paris, rue Popincourt, 58.

Les autres accusés donnent leurs noms et prénoms. L'un des accusés, le nommé Dufour, est en état de contumace.

M. LE CHANCELLIER rappelle aux défenseurs les prescriptions de l'article 311 du code d'instruction criminelle et donne la parole à M. le greffier en chef pour la lecture de l'acte d'accusation.

M. DE CAUCHY donne d'abord lecture de l'arrêt de mise en accusation, et cette lecture achevée M. le chancelier demande aux accusés, à leurs défenseurs et au ministère public, s'ils ne s'opposent point à la lecture de l'acte d'accusation en l'absence de Prioul.

La lecture de l'acte d'accusation commencée à une heure, a duré jusqu'à deux heures et demie.

Les accusés ont en général prêté une attention soutenue à cette lecture. Quenisset prenait notes à l'aide d'un crayon. Dupoty a constamment suivi M. le greffier en chef sur un exemplaire placé devant lui.

M. LE CHANCELLIER : Accusés, vous venez d'entendre l'accusation qui pèse sur vous, vous allez entendre les charges qui sont produites contre vous. M. le greffier en chef fait l'appel des témoins.

M. LE CHANCELLIER : Faites retirer les témoins dans la chambre qui leur est destinée.

L'audience est suspendue à deux heures et demie.

A trois heures, les accusés sont ramenés à l'audience. Quelques instants après, la cour rentre en séance.

M. LE CHANCELLIER : L'audience est reprise.

#### Interrogatoire de Quenisset.

M. LE CHANCELLIER : Quenisset, levez-vous. N'est-ce pas vous qui, le 13 septembre 1841, étiez au coin de la rue Traversière-Saint-Antoine ? N'est-ce pas vous qui avez tiré sur le duc d'Aumale ?

QUENISSET : M. le président, sur ma foi d'homme, je veux dire, à vous, à vous ainsi qu'à ces messieurs qui composent la cour, la vérité, rien que la vérité. Oui, c'est moi qui ait fait le coup.

D. Vous avez servi ; dans quel régiment ? — R. Oui, M. le président, dans le 18<sup>e</sup> régiment de ligne.

D. A quelle époque y êtes-vous entré ? — R. Je me suis enrôlé en 1832.

D. Vous avez subi une condamnation pendant que vous serviez ? — R. Oui, j'ai été condamné à cinq ans de fer pour rébellion envers la force publique. Cette peine a été commuée par sa majesté en trois années.

D. Vous vous êtes évadé du lieu où vous subistiez votre peine ? — R. Oui, monsieur, voilà pourquoi ; au mois de mai le colonel du 27<sup>e</sup> de ligne vint nous passer en revue. Il était porteur de grâces. Je demandai au maréchal des logis de la gendarmerie si j'étais compris dans la liste. Il me dit que oui. J'ai alors écrit à mon père pour qu'il m'envoie un certificat qui m'était nécessaire. Mais le maire de mon pays le refusa. C'est de là que date ma haine contre les fonctionnaires ; car j'eus le malheur de confondre le maire de ma commune avec eux. Le chagrin m'a pris. Je me suis dit : Non, je n'irai pas me battre contre les Bédouins pour qu'on me traite ainsi. Je suis parvenu à m'évader.

D. Vous avez changé de nom ? — R. Oui, monsieur. Je n'avais pas de papiers, il fallait m'en procurer. On me dit alors de prendre le nom de Papart, c'est ce que je fis, et le procureur du roi me donna un passeport sous ce nom. C'est ce nom qui était déshonoré qui m'a fait inventer par les journaux.

D. En arrivant à Paris, que faites-vous ? — R. Je travaillai comme un honnête ouvrier.

D. N'avez-vous pas subi une condamnation pour rixe ? — R. Oui. Voici comment. Le 2 janvier 1840, j'avais travaillé toute la journée, un de mes camarades m'offrit de venir dîner. Le soir, nous étions à la barrière, et je prit de querelle avec cinq individus, qui le frappèrent. Je voulais aller à son secours, mais alors ils se tournèrent contre moi, ils m'assaillirent de coups, et pour me défendre, je fus obligé de me servir de la première chose qui me tomba sous la main.

SUPPLÉMENT.

mière. Un criminel n'est pas plus agité pendant la délibération de son arrêt que je ne le suis en m'accusant à vous de cette audace. Le sourire exprimé sur vos lèvres, et que je venais revoir de moment en moment, exaltait ces orages excités par la crainte de vous déplaire. Depuis que j'existe, personne, pas même ma mère, ne m'a souri. La belle jeune fille qui m'était destinée a rebuté mon cœur et s'est éprise de mon frère. Mes efforts, en politique, ont été livrés à la débauche. Je n'ai jamais vu, dans les yeux de mon roi qu'un désir de vengeance ; et, nous sommes si en nous depuis notre jeunesse, qu'il a regardé comme une cruelle injure le veu par lequel les cortès m'ont porté au pouvoir. Quelque forte que vous fussiez une ame, le doute y entrerait à moins. D'ailleurs, je me rends justice : je connais la mauvaiesse grâce de mon extérieur, et sais combien il est difficile d'apprécier mon cœur à travers une pareille enveloppe. Etre aimé, ce n'était plus qu'un rêve quand je vous ai vue. Aussi quand je m'attachai à vous, ai-je compris que le dévouement pouvait seul faire excuser ma tendresse.

« En contemplant ce portrait, ce sourire plein de promesses divines, un espoir que je ne me permettais pas à moi-même a rayonné dans mon ame. Cette clarté d'aurora est incessamment combattue par les ténèbres du doute, par la crainte de vous offenser en la laissant poindre. Non, vous ne pouvez pas m'aimer encore, je le sais ; mais à mesure que vous aurez éprouvé la puissance, la durée, l'étendue de mon inépuisable affection, vous lui donnerez une petite place dans votre cœur. Si mon ambition est une injure, vous me le direz sans colère, je rentrerai dans mon rôle ; mais si vous voulez essayer de m'aimer ; ne le faites pas savoir sans de minutieuses précautions à celui qui mettrait tout le bonheur de sa vie à vous servir uniquement. »

Ma chère, en lisant ces derniers mots, il me sembla le voir pâle comme il l'était le soir où je lui ai dit, en lui montrant la camélia, que j'acceptais les trésors de son dévouement. J'ai vu dans ces phrases sombres tout autre chose qu'une simple fleur de rhétorique à l'usage des amoureux, et j'ai senti comme un grand mouvement en moi-même, le souffle du bonheur.

Il a fait un temps détestable, il ne m'a pas été possible d'aller au Bois sans donner lieu à d'étranges soupçons ; car ma mère, qui sort souvent malgré la pluie, est restée chez elle, seule.

Mercredi soir.

Je viens de le voir, à l'Opéra. Ma chère, ce n'est plus le même homme : il est venu dans notre loge présenté par l'ambassadeur de Sardaigne. Après avoir lu dans mes yeux que son audace ne déplaissait point, il m'a paru

D. Où avez-vous subi votre peine? — R. Aux Madelonnettes et à Sainte-Pélagie.

D. Quelles connaissances fîtes-vous en prison? — R. Je fis connaissance de Mathieu (des Vosges), un républicain, Boyer et quelques autres. J'ai pris le caractère pour être républicain afin de bien vivre avec eux. Prioulet, qui était détenu, me dit : Il va y avoir un complot; nous massacrerons les gardiens et nous irons nous battre. Comme je lui fis observer qu'ayant le costume de la prison je ne pourrais me battre, il me prêta un pantalon de toile.

D. Quel était le complot dans lequel on vous proposait d'entrer? — R. Le complot des ouvriers en 1840. Les détenus qui faisaient partie de ce complot avaient des armes. Je me fis un poignard avec un crochet de chaussonnier dont je cassai le bout.

D. Mathieu est-il sorti de prison avant vous? — R. Il est parti pour Doullens.

D. Est-ce lui qui vous mit en relation avec Prioulet? — R. Oui, monsieur. Lorsque Prioulet vint des Madelonnettes à Sainte-Pélagie, il lui dit : Tu verras Laporé, présente lui mes respects; c'est un homme qu'il faut ménager, si vous le manquez, il ne vous manquera pas.

D. Lorsque vous sortîtes de prison, Prioulet vous donna-t-il des commissions? — Oui, il me chargea de porter une lettre à un marchand de vin du faubourg Saint-Antoine.

D. Quelle espérance vous donnait-on pour vous faire entrer dans le complot? — R. J'avais refusé la place d'auxiliaire, pour ne pas me mal faire venir de mes camarades. Mathieu le savait; aussi il me dit : Quand nous aurons renversé tous ces gens-là, nous te nommerons directeur de la Roquette, une place qui vaut 5,000 fr. par an. (On rit.)

D. Depuis cette époque avez-vous vu Mathieu et Prioulet? — R. Pas Mathieu, mais j'ai rencontré Prioulet dans la rue Saint-Antoine; il était accompagné du nommé Boggio; dit Martin; il me dit bonjour et me parla des événements qui se préparaient; il m'annonça qu'il y allait avoir un complot, et que depuis près d'un mois il ne se couchait pas pour faire des cartouches. Il me demanda si je voulais en faire partie; je lui répondis que je n'avais pas le temps de causer plus longtemps avec lui. Martin me fit l'éloge de Prioulet; c'était un brave, mais trop bavard. Quinze jours après, je travaillais chez M. Mouton, rue Moreau; en me rendant à mon ouvrage, je vis Martin devant la boutique de Colombier; il me fit entrer, et après que nous eûmes bu un petit verre il me dit : Viens ici lundi, tâche de te munir de deux ou trois bons camarades, nous boirons bouteille; il y aura réception d'amis. Je lui promis.

D. Qui était présent à cette réunion du lundi? — R. Boucheron m'accompagna. Nous trouvâmes Martin, Just, Auguste, Dufour et quelques autres. Je me rappelle avoir entendu nommer Chasseur, Napoléon, puis Marie.

Lorsqu'on eut bu chacun une chopine ou trois demi-setiers, le nommé Auguste fit fermer la porte de la chambre dans laquelle nous étions tous bien gênés, et il nous fit un sermon; il dit : Citoyens, vous devez vous apercevoir que nous sommes très mal gouvernés; que ce n'est que des tyrans qui tiennent les rênes de l'état; qu'il n'y a que la police, que des avocats qui peuvent gagner de l'argent; un roi à qui nous donnons vingt-quatre millions par an; un grand nombre de gens comme lui qui gagnent de l'argent à ne rien faire, et qui nous rendent très malheureux; car voyez, des paysans, qui sont moins éclairés que nous, ont aujourd'hui l'esprit de se rendre révolutionnaires, et nous, qui sommes plus ou moins civilisés, nous devons sentir que tous ces tyrans nous oppriment; que c'est dans ce but que nous sommes ici réunis.

Je vous déclare que moi et mes concitoyens sommes révolutionnaires, non point de ces révolutionnaires qui veulent le mal, mais le bien de tous les ouvriers; car je vous déclare ici que nous sommes ouvriers égaux; une partie d'entre nous comprend ce que veut dire le mot d'ouvriers égaux, mais d'autres ne le comprennent pas; je vais vous le faire comprendre : c'est que nous, après avoir fait échouer le trône, nous formerons des ateliers nationaux, des écoles mutuelles et autres établissements du même genre; ces ateliers nationaux, il y en aura un dans chaque département; l'ouvrier n'aura pas besoin de s'inquiéter d'ouvrage; il sera payé un prix fixé par la loi, qui sera bien plus élevé que celui où nous travaillons aujourd'hui, et il ne travaillera que huit heures par jour. Mes concitoyens, que pensez-vous de ces ateliers nationaux? Tous ceux qui étaient là ont répondu : Très bien! Je ne puis assurer que le discours ait été tenu comme je le rapporte, mais toutes les paroles ont été dites. Je n'ai pas assez de talent pour mettre les points et virgules comme le faisait l'orateur, qui a encore ajouté ce que je vais vous dire :

Citoyens, quant aux écoles mutuelles, comprenez bien de la manière dont elles seront composées : ce sera un instituteur salarié du comité ou gouvernement, qui n'aura rien à réclamer aux pères de famille, et qui prendra autant de soin des enfants du prolétaire comme l'on prend soin de ceux des princes du sang aujourd'hui. Car parmi vous, chers citoyens, vous avez des enfants qui naissent et qui ne naissent pas pour rester toujours ensevelis dans l'ignorance; qui sont nés, peut-être, pour faire des grands hommes, et, faute de fortune, ils sont obligés de labourer la terre; pour cela, il ne nous manque que la force. Renversons le trône, et vous verrez que tout est formé : les lois sont faites, il n'y a rien qu'à remplacer, comme qui dirait : Mort le roi! Vive le roi! Lequel parmi vous se refuserait à entrer dans notre société?

Alors on avait bu un coup; tout le monde a dit oui. Le discours fini, les nommés Dufour, Napoléon et Auguste, autant que je me le rappelle, se sont détachés pour monter dans une chambre au-dessus; ensuite Chasseur et Martin firent monter deux à deux, sur le carré, cinq à six ouvriers. Je montai en même temps que Boucheron; Chasseur me banda les yeux sur le carré, et il me fit entrer dans la chambre. Napoléon, faisant la voix sonore, me dit, ainsi qu'à Boucheron : Citoyen, que pensez-vous du gouvernement actuel? Pensez-tu que nous sommes mal gouvernés? Je lui répondis qu'oui. Il dit : Tu sais que nous sommes révolutionnaires; tu vas lever la main, et jurer sur ta tête que tu te dépouilleras de tes biens et de ta fortune, et que tu quitteras ta femme et tes enfants, si tu en as, et que tu te trouveras dans la rue au premier cri d'alarme; que tu te battras sans compter le nombre de tes ennemis. Tu jures aussi sur ta tête que tu ne révéleras jamais un mot de ce que tu entends dire. Pour être révolutionnaire comme nous, il faut que

tu jures que tu ne crains ni la mort ni la prison : tu le jures? Fais attention à ce que tu dis. Il en va de ta tête.

Comme j'avais les yeux bandés et que je ne savais pas ce qu'il pouvait avoir à la main, que cela pouvait être un pistolet ou un poignard, j'ai dit : Je le jure! J'ai omis de dire qu'au préalable il m'avait demandé mon nom, ma demeure et ma profession.

Après que me débâtèrent les yeux, celui qui faisait le sermon m'a dit : que ma femme et mes enfants, j'ai en avais, courraient la même peine que moi si je révélais un mot de ce qu'il venait de me dire; que je garde bien le secret à l'égard de ma femme; de temps en temps l'autre, placé dans un coin de la chambre, faisait une voix sonore et disait : Tu l'as juré! Ils m'ont aussi recommandé de me rendre le plus souvent que je le pourrais chez M. Colombier.

Après que tout cela fut dit, Mallet, qui était aussi dans la chambre, me débânda les yeux; les uns après les autres sont venus m'embrasser et m'ont dit : Citoyen, nous te reconnaissons pour un des membres de notre société. Mallet que je n'avais pas embrassé, me dit : Citoyen, tu m'oublies donc? et il vint m'embrasser.

Je n'étais pas plus hardi qu'il ne faut ce jour-là.

Après cela, je retournai chez moi, et je remarquai qu'un individu, dont je n'ai pas vu la figure, me suivait à une quarantaine de pas. Comme il était environ minuit ou une heure, je n'ai pas voulu chercher à le reconnaître; mais je suis certain qu'il sortait de la réunion à laquelle je venais d'assister.

En rentrant chez moi, ma femme voulut pénétrer le secret de savoir d'où je venais, m'accusant d'être allé voir des femmes, et j'ai osé dire cela plus tôt que de lui dire d'où je venais.

Comme je travaillais dans le quartier, et que je ne pouvais pas faire autrement que de passer devant la maison de Colombier, j'y entrais tous les matins.

D. Que faisait-on dans ces réunions? — R. On y disait du mal du gouvernement, on y lisait des journaux; on y tenait toutes sortes de propos séditieux.

D. Quels journaux lisait-on? — R. Le Journal du Peuple, le National, et puis le journal de M. Cabot... le Populaire, je crois.

D. Avez-vous été témoin de quelques circonstances remarquables? — R. Un jour Colombier m'a donné deux pistolets, et Auguste m'a montré comment il fallait s'en servir pour tirer.

Représentation est faite à l'accusé des pistolets qui ont servi à commettre l'attentat. Quenisset déclare les reconnaître.

D. Vous a-t-on engagé à signer quelque chose? — R. On a porté un jour une pétition relative aux affaires de Toulouse. Tout le monde a signé ça sur le complot. Je n'ai pas cherché à lire.

D. Avez-vous remarqué que des personnes mieux vêtues que les autres fréquentaient le cabaret de Colombier? — R. Il venait quelquefois des beaux messieurs qui se donnaient des airs. Il y en avait qui portaient des bottes vernies et des parapluies à la mode. Ils paraissaient donner des ordres aux autres.

D. Pouvez-vous en nommer un? — R. Oui, j'en connais un, mais précisément il n'est pas là. (Montrant le banc des accusés) : C'est le nommé Couturat.

D. Avez-vous quelquefois entendu dire qu'on fabriquait des cartouches chez Colombier? — R. Je l'ai entendu dire par un nommé Rollin.

D. N'avez-vous pas été convoqué chez Colombier environ un mois avant l'attentat? — R. Oui, je fus convoqué chez lui ainsi que les autres personnes. D'abord ils nous ont dit qu'il n'y avait rien de nouveau; mais bientôt il me rappela et me dit : Tu n'es pas de trop, toi. (Lui l'accusé s'interrompt). Pardonnez-moi, monsieur le président, j'avais oublié quelque chose.

Quenisset revient sur une conversation qu'il aurait eue avec Colombier au sujet du recensement. Colombier disait : « S'ils ne font pas le recensement, nous le ferons, nous. »

Quenisset reprend ensuite son récit au point où il l'avait laissé. Colombier, dit-il, me rappela en me disant : On veut nommer des chefs. Nous nous rendîmes dans la rue Lenoir pour attendre un nommé Martin, agent révolutionnaire des communistes. Nous nous rendîmes chez le marchand de vin en face la rue Charonne. On monta dans une chambre au premier; il y avait Colombier, Chasseur, Mallet, Auguste, Just, le Martin du faubourg Saint-Marceau. Auguste fit un sermon dans lequel il disait : Nous sommes trois fractions, les communistes, les égaux et les réformistes; il faut que nous tâchions de correspondre ensemble. Martin du faubourg Saint-Marceau dit qu'il fallait nommer un comité. Mallet voulait que l'on nommât trois agents révolutionnaires dans chaque fraction; Martin disait que c'était assez de deux.

Quenisset continue à rendre compte de la réunion qui s'est tenue chez une marchande de vin dans le faubourg Saint-Antoine, en face de la rue de Charonne, et dans laquelle on a nommé un agent révolutionnaire pour correspondre avec la section du faubourg Saint-Marceau. J'avais une feuille de papier dans ma poche; dit-il, je la donnai, on en coupa trois petits morceaux sur lesquels on écrivit trois noms et on les mit ensuite dans un chapeau pour en tirer un. Je ne me rappelle pas qui fut nommé. Je sais qu'après cette opération il fut dit qu'il faudrait s'arranger pour avoir de l'argent pour faire de la poudre, ce qui ne serait pas difficile en se coisant et en faisant un fonds commun; je répondis que j'étais prêt à faire tout ce qu'on voudrait pourvu qu'il ne s'agisse pas d'argent; mais que pour ce dernier objet il ne fallait pas compter sur moi, attendu que j'avais à peine de quoi nourrir ma femme et mon enfant, Colombier prenant la parole dit qu'il avait encore douze sous dans sa poche et qu'il était prêt à les mettre à la masse; que quant à se procurer de l'argent cela ne lui paraissait pas impossible; le comité, selon lui, avait en caisse une douzaine de francs.

M. LE CHANCELIER : Où s'est tenue la réunion dont vous venez de parler? — R. C'était chez un marchand de vins de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, en face de la rue de Charonne; c'était une femme noire qui tenait la boutique, mais je ne sais pas son nom.

D. Qu'entendez-vous par une femme noire? — R. C'est à dire une femme qui était habillée en noir... en deuil.

D. A-t-on parlé de l'époque de l'attaque? — R. On n'a rien dit à ce sujet;

il ne s'agissait que de s'entendre, que de se mettre en relation avec la section du faubourg Saint-Marceau.

D. Qui a pris la parole dans cette réunion? — R. Ce sont Auguste, Martin et Mallet. Il y avait un autre jeune homme qui demeurait du côté du carré Saint-Martin qui devait venir, mais je ne l'ai pas vu. Colombier m'engagea même à l'accompagner le lendemain pour aller trouver chez lui; il devait avoir, à ce qu'il me dit, des armes chez lui, mais j'ai été empêché et je n'ai pu y aller. Au reste, on avait déjà dit que la société avait plusieurs magasins d'armes, mais on ne les désignait pas.

D. Le lundi, 13 septembre, jour de l'attentat, qu'avez-vous fait dans la matinée? — R. Je me suis levé à cinq heures du matin, et je suis allé à la Grève pour chercher de l'ouvrage; là, j'ai rencontré plusieurs de mes camarades, entre autres les nommés Hamon et Marin; le premier me paya la goutte, et j'allai ensuite avec le second au faubourg Saint-Antoine chez Mme Durville, pour lui demander de l'ouvrage; elle m'envoya chez M. Picat, à la barrière des Amandiers, qui pourrait peut-être m'occuper, dit-elle. Avant d'y aller, nous entrâmes chez Colombier et nous boirons la goutte; Colombier but avec nous. Je trouvai là des hommes qui discutaient si l'on se battrait ou si l'on ne se battrait pas.

Après que ces hommes furent partis, Dufour, qui était resté, me dit d'aller chercher mes camarades, parce que l'affaire devait avoir lieu ce jour-là. Je sortis et je ne trouvai personne. A mon retour, plusieurs sectionnaires se trouvaient chez Colombier; une discussion s'est élevée entre Mallet, Colombier et Couturat; elle se termina par une distribution d'armes et de cartouches que fit Dufour. Il me donna deux cartouches pour ma part, et demanda si j'avais des armes. Je lui répondis que j'avais mon compas; il répliqua que ça ne suffisait pas, qu'il fallait des armes à feu, et qu'il ne pouvait pas m'en donner attendu que le magasin était parti. En recevant les deux cartouches, je lui dis : Qu'est-ce que vous voulez que je fasse avec ça? Il répondit : On t'en donnera d'autres; d'ailleurs on prendra celles du 17<sup>e</sup> léger.

D. Comment a-t-on pu penser qu'il serait possible de désarmer le 17<sup>e</sup> léger? — Ah! dam! ceux qui n'auraient pas voulu les donner on serait tombé dessus. (Mouvement.)

D. Avez-vous des moyens pour armer beaucoup de monde? — R. Je ne pourrais répondre au juste, car le magasin était parti avant que j'arrive chez Colombier. En sortant, je rencontrai Just, qui m'emmena dans sa chambre et me donna une paire de pistolets qu'il prit dans une vieille commode. Avant de me les remettre, il arrangea les pierres avec un outil que je lui prêtai, et les chargea ensuite devant moi. Après les avoir cachés sous ma blouse, je sortis de chez Just, et j'allai chercher les camarades pour nous mettre sur le passage du régiment. Chemin faisant, je rencontrai Boucheron, à qui je remis un de mes pistolets après m'être assuré que l'armoire était bonne. Nous sommes allés déjeuner ensuite, et, en sortant, nous avons rencontré Boggio qui nous dit : Vous n'attaquez donc pas? Je répondis que je ne savais pas où étaient les autres. — Va-t-en, me dit-il, à côté de la rue Traversière, et tu les trouveras. Je vis là, en effet, Just, Auguste, Jean Marie, Mallet et d'autres que j'avais vus chez Colombier. Je me mis au milieu d'eux, et lorsque le cortège passa, ils se mirent à crier : « Vive le 17<sup>e</sup> léger! à bas Guizot! etc. » je criai avec eux.

D. Quand le cortège est passé, comment étiez-vous placé? — R. J'étais monté sur le trottoir, j'avais Boucheron à ma droite et Just à ma gauche. Just a placé son bras sur mon épaule, j'ai sorti mon pistolet de sous ma blouse, et aussitôt qu'ils ont crié, j'ai fait feu.

D. Quand vous avez été arrêté, n'avez-vous pas espéré que vos camarades viendraient à votre secours, et n'avez-vous pas cherché à vous échapper de la voiture dans laquelle vous étiez enfermé? — R. Parbleu! je crois bien, je m'attendais toujours à être délivré; je ne pouvais pas penser qu'ils seraient assez lâches pour me laisser emmener. Etant dans la voiture, j'ai aperçu Jarrasse; j'ai pensé qu'il était là avec les amis, et j'ai cherché à sauter par la portière. Mais c'est de la canaille; ils se sont saisis et ont été cause que j'ai été lié et emmené.

D. Vous avez parlé des cartouches qu'on a distribuées; était-ce des cartouches de guerre? — R. Je ne pourrais vous dire cela; je sais seulement qu'elles étaient enveloppées avec du papier gris.

M. LE PRÉSIDENT demande à l'accusé si Just, en lui indiquant où il fallait tirer, n'a pas accompagné son geste de quelques paroles? — R. Il m'a dit de tirer au milieu.

D. Il vous a désigné M. le duc d'Aumale? — R. Je ne puis pas vous dire la personne qu'il désignait. Je n'ai pas son cœur entre mes mains. Pour moi, je ne connais ni Mgr le duc d'Orléans, ni Mgr le duc de Nemours, ni Mgr le duc d'Aumale; je croyais avoir à me battre contre le régiment.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL à Quenisset : Quenisset pourrait-il nous dire s'il a remarqué d'autres personnes dont il ne connaissait pas le nom, mais qu'il désignerait par leur costume? — R. J'ai vu deux jeunes gens qui étaient bien mis, ils ne voulaient pas être reçus et ont demandé la remise de la cause à huitaine.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL : N'avez-vous pas vu un jour un individu qui vous parla de vos visites chez Colombier? — R. Oui, je revenais un soir, lorsque près du canal un individu m'aborda en me disant : Citoyen où vas-tu? — Monsieur, lui répondis-je, je n'ai pas l'honneur de vous connaître. — Moi, je te connais, tu viens de chez Colombier. Il me proposa un verre de vin que j'acceptai, et lorsqu'il me quitta il me recommanda d'obéir à mes chefs.

**Interrogatoire de Boucheron.**

M. LE CHANCELIER : Boucheron, levez-vous.

QUENISSET, vivement : J'ai oublié de vous dire qu'une réception avait eu lieu dans la salle d'en bas, chez Colombier.

M. BARRE : Quenisset pourrait-il fixer la date de sa réception? — R. Environ six semaines avant l'attentat.

BOUCHERON, se levant : Monsieur le président, mon avocat n'est pas là.

M. LE CHANCELIER : La présence de votre défenseur ici n'est pas utile en ce moment. M<sup>r</sup> Paillet voudra bien prendre des notes; si cela est nécessaire, Répondez. N'étiez-vous pas à côté de Quenisset lorsqu'il a tiré sur le duc

comme embarrassé de son corps, et il a dit alors mademoiselle à la marquise d'Espard. Ses yeux lançaient des regards qui faisaient une lumière plus vive que celle des lustres. Enfin, il est sorti comme un homme qui craignait de commettre une extravagance.

— Le baron de Macumer est amoureux! a dit Mme de Maufrigneuse à ma mère.

— C'est d'autant plus extraordinaire que c'est un ministre tombé, a répondu ma mère.

J'ai eu la force de regarder Mme d'Espard, Mme de Maufrigneuse et ma mère avec la curiosité d'une personne qui ne connaît pas une langue étrangère et qui voudrait deviner ce qu'on dit; mais j'étais intérieurement en proie à une joie ineffable dans laquelle il me semblait que mon ame se baignait. Il n'y a qu'un mot pour l'expliquer ce que j'éprouve, c'est le ravissement. Felipe aime tant, que je le trouve digne d'être aimé. Je suis exactement le principe de sa vie, et je tiens dans ma main le fil qui mène sa pensée. Enfin, si nous devons nous tout dire, il y a chez moi le plus violent désir de lui voir franchir tous les obstacles, arriver à moi pour me demander à moi-même, afin de savoir si ce furieux amour redeviendra humble et calme à un seul de mes regards.

Ah! ma chère! je me suis arrêtée et je suis toute tremblante. En t'écrivant, j'ai entendu dehors un léger bruit et je me suis levée. De ma fenêtre, je l'ai vu allant sur la crête du mur, au risque de se tuer. Je suis allée à la fenêtre de ma chambre et je ne lui ai fait qu'un signe : il a sauté du mur, qui a dix pieds, puis il a juré sur la route jusqu'à la distance où je pouvais le voir, pour me montrer qu'il ne s'était fait aucun mal. Cette attention, au moment où il devait être étourdi par sa chute, m'a tant attendrie, que je pleure sans savoir pourquoi. Pauvre laid! que venait-il chercher, que voulait-il me dire?

Je n'ose écrire mes pensées et vais me coucher dans ma joie, en songeant à tout ce que nous dirions si nous étions ensemble. Adieu, belle nuit. Je n'ai pas le temps de te gronder sur ton silence; mais voici plus d'un mois que je n'ai de tes nouvelles. Serais-tu, par hasard, devenue heureuse? N'aurais-tu plus ce libre arbitre qui te rendait si fière et qui ce soir a failli m'abandonner?

XXI.

**Rénée de l'Estorade à Louise de Chanleu.**

Si l'amour est la vie du monde, pourquoi d'austères philosophes le

suppriment-ils dans le mariage? Pourquoi la société prend-elle pour loi suprême de sacrifier la femme à la famille en créant ainsi nécessairement une lutte sourde au sein du mariage, lutte prévue et si dangereuse qu'elle a inventé des pouvoirs pour armer l'homme contre nous, en devenant que nous pouvions tout annuler soit par la puissance de la tendresse, soit par la persistance d'une haine cachée? Je vois en ce moment, dans le mariage, deux forces opposées que le législateur aurait dû réunir; quand se réuniront-elles? Voilà ce que je me dis en te lisant. Oh! chère, une seule de tes lettres ruine cet édifice bâti par le grand écrivain de l'Aveyron et où je m'étais logée avec une douce satisfaction. Les lois ont été faites par des vieillards, les femmes s'en aperçoivent; ils ont bien sagement décrété que l'amour conjugal exempt de passion ne nous avail point, et qu'une femme doit se donner sans amour, une fois que la loi permet à un homme de la faire sienne. Préoccupés de la famille, ils ont limité la nature, inquiète seulement de perpétuer l'espèce. J'étais un être auparavant, et je suis maintenant une chose! Il est plus d'une larme que j'ai dévorée en loin, seule, et que j'aurais voulu donner en échange d'un sourire consolateur. D'où vient l'inégalité de nos destinées? L'amour permis agrandit ton ame. Pour toi, la vertu se trouvera dans le bonheur. Tu ne souffriras que de ton propre vouloir. Ton devoir, si tu épouses ton Felipe, deviendra le plus doux, le plus expansif des sentiments. Notre avenir est gros de la réponse, et je l'attends avec une inquiète curiosité.

Tu aimes, tu es adorée. Oh! chère, livre-toi tout entière à ce beau poème qui nous a tant occupés. Cette beauté de la femme, si fine et si spiritualisée en toi, Dieu l'a faite ainsi pour qu'elle charmat et plût : il a ses desseins. Oui, mon ange, garde bien le secret de ta tendresse, et soumettes Felipe aux épreuves subtiles que nous inventions pour savoir si l'époux que nous rêvions serait digne de nous. Sachant surtout moins s'il t'aime que si tu l'aimes; rien n'est plus trompeur que le mirage produit en notre ame par la curiosité, par la croyance au bonheur. Toi qui, seule de nous deux, demeures intacte, chère, ne te risque pas sans armes au dangereux marché d'un irrévocable mariage, je t'en supplie! Quelquefois un geste, une parole, un regard, dans une conversation sans témoins, quand les ames sont déshabillées de leur hypocrisie mondaine, éclairent des abîmes. Tu es assez noble, assez sûre de toi pour pouvoir aller hardiment en des sentiers où d'autres se perdraient. Tu ne saurais croire en quelles anxiétés je te suis;

malgré la distance, je te vois, j'éprouve les émotions. Aussi, ne manqueras-tu pas à m'écrire, n'omets rien! Tes lettres me font un vie passionnée au milieu de mon ménage si simple, si tranquille, uni comme une grande roste par un jour sans soleil.

Ce qui se passe ici, mon ange, est une suite de chicanes avec moi-même sur lesquelles je veux garder le secret aujourd'hui, je t'en parlerai plus tard. Je me donne et me reprends avec une sombre obstination, en passant du découragement à l'espérance. Peut-être demandé-je à la vie plus de bonheur qu'elle ne nous en doit. Au jeune âge nous sommes assez portés à vouloir que l'idéal et le positif s'accordent! Mes réflexions, et maintenant je les fais toute seule, assise au pied d'un rocher de mon père, m'ont conduites à penser que l'amour dans le mariage est un hasard sur lequel il est impossible d'asseoir la loi qui doit tout régir.

Mon philosophe de l'Aveyron a raison de considérer la famille comme la seule unité sociale possible et d'y soumettre la femme comme elle l'a été de tout temps. La solution de cette grande question, presque terrible pour nous, est dans le premier enfant que nous avons. Aussi voudrais-je être mère, ne fût-ce que pour donner une pâture à la dévorante activité de mon ame. Louis est toujours d'une adorable bonté. Son amour est actif et ma tendresse est abstraite. Il est heureux, il cueille à lui seul les fleurs, sans s'inquiéter des efforts de la terre qui les produit. Heureux égoïsme! Quoi qu'il puisse m'en coûter, je me prête à ses illusions, comme une mère, d'après les idées que je me fais d'une mère, se brise pour procurer un plaisir à son enfant. Sa joie est si profonde qu'elle lui ferme les yeux et qu'elle jette ses reflets jusque sur moi. Je le trompe par le sourire ou par le regard pleins de satisfaction que me cause la certitude de lui donner le bonheur. Aussi, le nom d'amitié dont je me sers pour lui dans notre intérieur est-il; mon enfant! J'attends le fruit de tant de sacrifices, qui seront un secret entre Dieu, toi et moi.

La maternité est une surprise à laquelle j'ai ouvert un crédit énorme; elle me doit trop aujourd'hui, je crains de n'être pas assez payée; elle est chargée de déployer mon énergie et d'agrandir mon cœur, de me dédommager par des joies illimitées. Oh! mon Dieu, que je ne sois pas trompée! là, est tout mon avenir, et chose effrayante à penser! celui de ma vertu.

(La suite à demain.)

DE BALZAC.

d'Aumale? — R. Oui, j'étais à sa droite. Lorsque j'entendis tirer, je laissai tomber mon pistolet.

D. A quelle distance étiez-vous de Quenisset? — R. A quatre pas, j'ai vu Just lui mettre la main sur l'épaule, et il liquida le groupe où il fallait tirer.

D. De qui teniez-vous le pistolet que vous portiez? — R. De Quenisset, il me l'a donné près de la barrière de Charenton.

D. Depuis quand connaissiez-vous Quenisset? — R. Depuis deux mois environ.

D. Mais votre liaison intime datait de moins loin. — R. C'est surtout depuis que j'ai travaillé avec lui que je me suis lié.

D. Quenisset n'a-t-il pas contribué à vous faire recevoir dans les sociétés secrètes? — R. Oui, c'est lui qui m'a conduit chez Colombier.

D. A quelle époque? — R. Au mois d'août. Ils m'ont invité à me joindre à eux pour renverser le gouvernement; j'ai été reçu dans la chambre de Lanois, dit Chasseur.

D. Vous s'en est-on fait connaître quelque projet de cette société? — R. Je ne me rappelle pas.

D. Quand avez-vous entendu parler de tuer les fonctionnaires publics? — R. Le soir même que j'ai été reçu.

D. A-t-on dit quelque chose de particulier contre le duc d'Aumale? N'a-t-on pas dit qu'il fallait l'empêcher de se promener dorénavant dans Paris? — R. Je n'ai pas entendu moi-même le propos, c'est Quenisset qui l'a rapporté.

D. Le 15 au matin, on a vu votre rencontre Quenisset? — R. Oui, j'ai vu Quenisset et Boucheron. Je ne me rappelle pas qu'il ait fait avec Quenisset dans la matinée du 15, récit consignés dans le rapport.

Après que nous eûmes rencontré Just, dit-il, j'attendais toujours l'arrivée de Quenisset. A son arrivée, il m'a prêté qu'il avait deux pistolets et m'en donna un. Nous ne nous quittâmes plus.

D. Quelle route suivîtes-vous? — R. Nous avons suivi les boulevards et nous nous sommes arrêtés chez un nommé Pascal, marchand de vin, pour boire un canon. Nous avons pris un autre canon à la barrière du Trône, puis nous avons été déjeuner. Retournés à la barrière du Trône, nous avons vu que le cortège commençait à défilier. Nous avons trouvé Martin qui nous dit : « Les autres sont là. » Nous avons trouvé tous ces messieurs qui étaient là.

D. Y avez-vous reconnu quelques uns des individus que vous aviez vus le matin chez Colombier? — R. Just, Jarasse, Auguste.

D. Qu'aviez-vous fait de votre pistolet? — R. Je l'ai laissé glisser le long de mon pantalon pour ne pas être obligé de m'en servir. Si les autres me l'avaient vu à la main j'aurais été obligé de faire feu.

### Interrogatoire de Colombier.

M. LE CHANCELIER : Vous falsiez partie des associations secrètes? — R. Non, monsieur, jamais.

D. Cependant vous êtes signalé comme un des chefs? — R. C'est faux.

D. Il y a eu des proclamations signées chez vous? — R. Non, monsieur.

D. Quenisset l'a affirmé? — R. Quenisset a menti.

D. Mais vous êtes convenu qu'on avait signé une pétition chez vous? — R. Oui, une pétition pour la réforme électorale.

D. Vous saviez que les travailleurs égalitaires se tenaient chez vous; tout au moins vous n'avez pu l'ignorer depuis que la réception de Quenisset a eu lieu dans votre cabaret? — R. Je l'ignorais complètement.

D. Vous persistez donc à soutenir que vous n'avez pas vu Quenisset? — R. J'ai vu Quenisset avec Boucheron, mais je ne savais pas leur réception.

D. Mais ce jour-là on a reçu d'autres personnes, les connaissances? — R. Non, monsieur.

D. Vous savez au moins ce dont on s'entretenait dans ces réunions? — R. Je n'ai jamais entendu parler de rien.

D. Vous êtes convenu dans vos interrogatoires qu'on parlait de révolution? — R. Je n'ai pris aucune part à ces réunions.

D. Mais chez vous on lisait les journaux, lesquels? — R. Le Commerce.

D. Et le Populaire? — R. Je n'en ai rien vu, que les deux premiers numéros.

D. Qui faisait la lecture à haute voix? — R. Quelquefois on ne choisissait personne, c'était la première venue.

D. Depuis que Quenisset a été reçu, il allait souvent chez vous, vous l'accueilliez avec des soins particuliers? — R. Pas le moins du monde.

D. Vous avez accompagné Quenisset chez la veuve Poilroux? — R. Non, monsieur; j'ai pu sortir avec lui, mais je n'ai été à aucune réunion.

D. Quenisset soutient que c'est vous qui l'avez engagé à y aller. — R. Non, c'est faux.

D. C'est vous qui lui avez fait connaître le plan d'attaque? — R. Non, monsieur.

D. Vous lui avez même dit qu'il ne saurait le mouvement que deux heures avant l'exécution? — R. Non, c'est faux.

D. On a fabriqué des cartouches chez vous, votre femme en a même fait? — R. Jamais.

D. N'avez-vous pas dit à Quenisset un soir : Je vais au Carré Saint-Martin organiser une section pleine de zèle? — R. Non, monsieur.

D. Le 15 au matin, n'avez-vous pas entendu dans votre cabaret des gens qui discutaient le moment de l'attaque? — R. Non, monsieur.

D. Dufour a distribué des cartouches chez vous? — R. Non, monsieur, du moins je l'ignore.

### M. LE CHANCELIER : La cour appréciera.

D. Vous avez dit à Quenisset qu'il n'avait qu'à obéir à ses chefs, et qu'il n'avait pas besoin de s'occuper de ceux sur lesquels il fallait tirer? — R. Non, monsieur, c'est faux.

— Vous savez d'où venaient les pistolets donnés à Quenisset? — R. Ce n'est pas sûr. On m'a dit que c'était Just.

D. Mais vous l'avez dit formellement dans vos interrogatoires. Vous avez parlé d'une société qui s'organisait dans le faubourg Saint-Antoine; quelle était cette société? — R. En revenant de l'enterrement d'une de mes nièces, près de la rue de la Raquette, un jeune homme me dit qu'il y avait une société organisée par cinq, militairement.

D. Par qui était commandée cette société? — R. Par un caporal, que sais-je? c'était une organisation militaire.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL : Comment Colombier a-t-il connu la réception de Quenisset? — R. Par l'un, par l'autre.

Vous a-t-on dit ce qu'était cette société? — R. On m'a dit que c'était la société des Travailleurs Egalitaires.

D. On la réception n'a-t-elle eu lieu? — R. Dans une chambre de la maison.

D. Vous avez été plus explicite dans vos interrogatoires. Y avait-il longtemps que vous connaissiez Just Brazier? — R. Trois semaines, un mois.

D. Venait-il habituellement chez vous? — R. Non.

QUENISSET : Colombier me connaît si bien que, lorsque j'allais chez lui, si je lui donnais de l'argent il le prenait, si je ne lui en donnais pas, il ne comptait pas.

COLOMBIER : C'est faux.

QUENISSET : C'est vous qui êtes un faux.

### Interrogatoire de Brazier dit Just.

M. LE CHANCELIER : Depuis combien de temps êtes-vous sorti de la société des communistes? — R. Je n'étais pas communiste.

D. De quelle société faisiez-vous partie? — R. Je ne veux pas révéler le nom.

D. Vous faisiez au moins partie de la société qui se réunissait chez Colombier? — R. Non, monsieur. Si Quenisset a dit qu'il était présent à ma réception, j'ai des témoins qui prouveront que je n'y étais pas.

D. Pourquoi ne voulez-vous pas révéler le nom de cette société? — R. C'est un engagement que j'ai pris.

D. Il paraît cependant que vous étiez fort instruit des moyens d'insurrection; vous avez annoncé à Fougéray qu'il y avait des armes dans le faubourg.

M. FOUGÉRAY : C'est à moi qu'il l'a dit.

JUST : C'est faux.

FOUGÉRAY : Un soir vous m'avez dit que vous aviez des munitions. Martin était avec moi.

JUST : Quelle amitié avais-je pour vous faire une pareille confidence?

FOUGÉRAY : Vous êtes venu me chercher le 15 et j'ai refusé d'y aller.

M. LE CHANCELIER : Vous étiez dans la Chambre de Lanois dit Chasseur lors de la réception de Quenisset? — R. Je ne connais pas cette chambre.

D. Vous étiez à une réunion chez la veuve Poilroux? — R. Non.

D. Où se réunissait votre société, celle dont vous ne voulez pas dire le nom? — R. Nous ne nous réunissions pas.

D. Quelle est donc cette société? — R. C'est une société pour l'amélioration de notre position de travailleurs.

D. Cette société ne se tient-elle pas chez Mme Poilroux? — R. Non, monsieur.

D. C'est vous qui avez déposé le scrutin de nomination d'agents révolutionnaires? — R. Non, monsieur.

D. Le 15 au matin, vous êtes venu chercher Fougéray et Martin, vous les avez engagés à venir avec des camarades pour faire une démonstration à la rencontre du 17<sup>e</sup> léger. — R. Non, monsieur.

D. Vous avez fait la même proposition à Mallet? — R. Du tout, c'est faux.

D. Le 15, vous avez été chez Colombier? — R. Non, monsieur.

D. Vous avez demandé à Quenisset s'il avait des armes. Sur sa réponse négative vous l'avez conduit dans votre chambre, et vous lui avez donné des pistolets. — R. Je ne suis pas un assassin.

Les pistolets sont représentés à Just qui déclare ne pas les reconnaître.

D. N'avez-vous pas rencontré, le 15 septembre, Mallet; ne l'avez-vous pas engagé à venir au devant du 17<sup>e</sup> léger? — R. Non, monsieur.

D. Il est constant que vous avez donné des pistolets à Quenisset, car Colombier déclare l'avoir entendu dire le lendemain à son comptoir par des scieurs de long. C'est là une notoriété bien puissante contre vous. — R. Je persiste à dire que je n'ai pas donné d'armes.

D. Vous étiez au coin de la rue Traversière quand Quenisset est arrivé? — R. Non, monsieur.

D. Vous avez attendu Quenisset et Boucheron? — R. C'est faux.

D. Ce n'est pas vous qui avez apporté les pistolets? — R. Je n'ai pas donné de pistolets.

D. Vous n'avez pas indiqué à Quenisset le groupe dans lequel il fallait tirer? — R. Non.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL : Le jour de votre arrestation, il a été trouvé chez vous de la poudre, des balles, du salpêtre. — R. Il n'y avait pas de poudre, le salpêtre n'était pas dans ma chambre.

D. Il a été trouvé dans le tiroir de votre commode du papier pour faire des cartouches. Le tiroir sentait la poudre. — R. Cela n'est pas vrai.

D. Sous votre lit on a trouvé du charbon? — R. J'ignore ce qu'était ce charbon.

D. Il y avait une recette pour faire de la poudre? — R. C'est possible. Jamais je n'ai fabriqué de poudre.

D. Lorsqu'on a été vu arrêté entre 4 et 5 heures du matin, vous étiez couché habillé sur votre lit? — R. Je m'étais levé pour aller travailler. Comme il était de trop bonne heure, je me suis recouché.

D. Où avez-vous passé la journée du 15? — R. Je me suis promené dans le faubourg. Lorsque le régiment a été passé, je suis retourné chez moi.

D. Le dimanche, vous étiez sur la place du Châtelet? — R. Je venais de reconduire un de mes amis aux messageries; voilà pourquoi j'étais sur la place du Châtelet.

### Interrogatoire d'Auguste dit Petit.

M. LE CHANCELIER : Vous faites partie de la Société des Travailleurs égalitaires? — R. Oui, il y a six mois que j'y suis entré.

D. N'avez-vous pas assisté à la réception de Quenisset? — R. Le jour que Quenisset ou Papart s'est présenté chez Colombier, je passais devant la boutique. Je trouvais Papart qui disait que les républicains étaient des lâches, parce qu'ils laissaient construire des bastilles. Jamais je n'ai tenu de discours. Papart parlait d'attaque; il demanda à entrer dans des sociétés secrètes; je lui répondis que pour entrer dans une société, c'était grave. Bah ! me dit-il, vous n'êtes que des lâches; quand on veut entrer dans les rangs républicains, il faut savoir faire couler son sang. Puis il jeta le contenu en disant : Il ne coupe pas assez. (Se tournant vers Quenisset, l'accusé s'écria : Quenisset, j'aurai le courage de dire la vérité, je n'ai pas peur de mourir; je dirai la vérité pour ce qui me regarde; mais contre les autres, pas un mot, je tiendrai mon serment.)

L'interrogatoire d'Auguste continue et l'accusé reconnaît avoir assisté à la réception de Quenisset et à celle de Boucheron; mais il nie avoir assisté à celle où il fut question de nommer des agents révolutionnaires pour opérer une fusion dans le parti communiste. Il combat le propos de Quenisset, qui le représente comme un des agents révolutionnaires nommés en cette occasion.

M. LE CHANCELIER : Comprenez toute la gravité de votre résolution. Vous convenez avoir prêté un serment qui vous oblige à garder le secret, comment voulez-vous qu'on croie vos dénégations? — R. Je suis libre de moi, mais pas de mon serment.

D. Quel est donc ce serment que vous avez prêté? — R. De ne jamais vendre ni trahir mes frères.

La cour appréciera la position que vous vous faites. Ce serment seul vous constitue en état de rébellion contre les lois et le gouvernement.

M. LE CHANCELIER demande ensuite à l'accusé quel était le but de l'association dont il faisait partie.

AUGUSTE répond qu'elle avait pour but d'opérer une révolution si jamais un cas de guerre se présentait.

L'accusé s'engage ensuite dans un long récit concernant sa participation aux actes du 15 septembre; il prétend qu'il a pensé qu'on ne voulait que faire une manifestation; il convient s'y être trouvé en armes, mais seulement, dit-il, pour se défendre des assommoirs et des sergens de ville.

M. le président et M. le procureur-général présentent Auguste de nouvelles questions, auxquelles cet accusé répond toujours en objectant les liens de son serment.

QUENISSET demande la parole; Auguste, dit-il, me traite de lâche et de délateur, savez pourquoi? c'est que je n'ai pas voulu faire comme Darmès qui a emporté son secret; aussi après sa mort ils ont été danser, boire et se réjouir aux barrières. Moi je ne veux pas faire comme cela, à l'égard de ces brigands qui m'ont mis dans l'embarras et puis qui m'ont abandonné. Je vous déclare qu'il y a parmi eux des forçats libérés et des repris de justice. Ils ne voulaient opérer un mouvement que pour pouvoir piller les magasins.

Il est 6 heures, l'audience est levée et continuée à demain.

### Nouvelles et faits divers.

Paris. — La Seine, qui paraissait devoir rentrer bientôt dans son lit, menace encore une fois de tout envahir par son débordement. Ses eaux, de quatre mètres cinquante centimètres où elles étaient descendues, marquaient aujourd'hui, aux échelles des ponts, cinq mètres moins trois décimètres; c'est par conséquent une nouvelle crue de vingt centimètres depuis avant-hier au soir seulement.

Le conseil d'état a adopté en séance générale le projet d'ordonnance tendant à ériger l'église épiscopale de Cambrai en métropole, avec la suffragance d'Arras, et à recevoir et faire publier la Bulle donnée à cet effet par Sa Sainteté le pape Grégoire XVI.

Une jeune personne de La Villette, que chacun remarquait à cause de sa beauté, fut courtoisée, il y a quelque temps, par un musicien du 10<sup>e</sup> de ligne, qui parvint à lui plaire et finit par la rechercher en mariage. Les parents de la jeune fille s'opposèrent à cette union, et leur refus lui causa un désespoir si violent qu'elle voulut mettre un terme à son existence. Avant-hier matin, elle a été trouvée pendue à l'espagnole de sa croisée, et on s'est aperçu, en outre, que pour rendre sa mort plus certaine, elle avait avalé une grande quantité de jus de payot.

Par suite du désespoir que lui occasiona ce triste événement, l'amant de cette jeune fille a tenté aussi de se suicider, mais ses camarades se sont comparés de lui et l'ont surveillé de manière à empêcher l'exécution de ce funeste dessein.

À l'entrée de la grande avenue des Champs-Élysées, près les chevaux de Marly, on a démolir et enlevé une partie du pavage en bitume. A la place de ce pavage on assied de nouveaux pavés en grès qui ont été trempés à chaud dans un bain d'asphalte. Quand ces pavés sont rangés comme on le range ordinairement, on coule dans les jointures ou interstices du bitume bouillant; par ce moyen ce pavage présentera une surface compacte qui ne laissera plus aucune place à la boue. On fonde de justes espérances sur cet essai.

Les ouvriers papetiers ont eu le bon esprit de rentrer dans la plupart des ateliers aux mêmes conditions que par le passé.

Sur douze titulaires de la Faculté, deux, MM. Guignani et Patin, feront seuls leurs cours cette année. M. Patin, dont la vue est très fatiguée, donne une preuve de zèle qui a trop peu d'imitateurs. Les professeurs dont les noms ne figurent que sur l'affiche sont MM. Guizot, Villemain, Royer-Collard, Cousin, Boissonnade, Jouffroy, Leclerc, Fauriel, Lacretelle et Saint-Marc-Girardin.

M. l'abbé Bertheaux, chanoine théologal de Limoges, fera tous les dimanches de l'Avent, les jours de Noël et de l'Épiphanie, un cours de conférences dogmatiques dans l'église de Saint-Louis-d'Antin, à l'issue de la messe d'une heure.

M. Weathon, ministre plénipotentiaire des États-Unis à Berlin, vient d'arriver à Paris. M. Weathon est l'auteur d'un ouvrage très remarquable publié dernièrement à Leipzig sous le titre : Histoire du droit des gens depuis la paix de Westphalie, sujet mis au concours par l'Académie française, et pour lequel le diplomate américain a obtenu la première mention honorable.

Hier, M. B., qui Malaguais, avait envoyé son petit clerc toucher une somme de 450 fr. L'enfant revenait par la place du Carrousel lorsqu'un individu, portant un sac d'argent comme lui, lui offrit de faire route ensemble. Bientôt un compère, à l'accent étranger, vint lui offrir deux pièces d'or si on voulait le conduire aux Champs-Élysées. L'enfant refusa d'abord, mais séduit enfin par le double louis, il accepta la proposition. Arrivés aux Champs-Élysées, l'étranger remit au jeune garçon deux rouleaux qu'il dit

être des pièces d'or, et le pria d'aller les cacher quelque part, et en nantisantement il prit le sac d'argent du trop confiant petit clerc. A peine était-il retourné que les deux compères joignaient des jambes avec le sac d'argent, et tout penaud revint le petit clerc chez M. B. avec deux rouleaux de pièces de 5 c.

Il paraît en ce moment, dans la publication des *Français peints par eux-mêmes*, un article des plus remarquables, le *Garde national*, par M. A. Legoyt. Il est difficile de rendre d'une façon plus vive et plus exacte cette curieuse physiologie. Le *Jardin des Plantes* L. Curmer, la plus magnifique illustration contemporaine, est terminée et prête pour les épreuves.

Un malheur affreux est venu jeter la consternation dans la maison du sieur M.... charpentier, rue de Vaugirard. Le concierge de l'établissement avait hier au soir, vers dix heures, selon l'habitude de la maison, lâché le chien de garde, espèce de bouledogue, toujours à la chaîne dans la journée; tout à coup l'animal, après avoir fait quelques tours dans le chantier, trouva la porte de la loge du concierge entrouverte, entra et se précipita furieux sur le malheureux enfant de ce dernier, âgé de six ans, et que la mère s'occupait de déshabiller. Une lutte horrible s'engagea alors entre la mère de l'enfant cherchant à retirer son fils de la gueule du chien et l'animal qui avait saisi à la gorge sa victime; aux cris de la mère le propriétaire et le concierge accoururent et ne purent délier l'enfant qu'après avoir éventré le chien; mais déjà le jeune Léon P.... n'existait plus tant la strangulation avait été violente, et ce matin le docteur Poyer, chirurgien de la garde municipale, constatait en présence du commissaire de police du quartier les nombreuses et horribles blessures produites par les morsures du chien. On suppose que l'acte de férocité de cet animal a été causé par un accès de jalousie contre ce jeune enfant qui n'osait jamais l'approcher, tandis qu'il caressait souvent devant lui un autre petit chien domestique appartenant aussi à la maison.

L'administration des ponts-et-chaussées travaille journellement à faire des levées de plans pour le nivellement des quais Voltaire et Malaguais et l'établissement de larges trottoirs de chaque côté de la chaussée, depuis le Pont-Royal jusqu'à la hauteur de la rue de Seine.

La suppression des deux pavillons de l'hôtel Mazarin, depuis si longtemps réclamée par le bon goût pour l'élargissement de ce quai, est définitivement adoptée par la ville de Paris. Ces deux pavillons coupent le point de vue et rétrécissent d'une manière déplorable la voie publique. Cette suppression une fois opérée, ce quai se prolongera sans aucune entrave jusqu'au pont d'Austerlitz. On donne comme un fait à peu près certain que le dôme des Invalides va être redoré par le nouveau procédé galvano-plastique.

L'ouverture de la rue Geoffroy-Marie, commencée depuis six mois à peine, touche au terme de son entière exécution. Déjà les travaux pour le pavage de la chaussée et la pose des conduits pour l'éclairage au gaz sont en train, et dans trois semaines au plus tard, cette nouvelle voie de communication qui conduit de la rue du Faubourg-Montmartre à la rue Richer, pourra être livrée à la circulation des voitures; elle l'est déjà pour les piétons. A droite et à gauche de la rue Geoffroy-Marie, on embellit la rue Richer par de nouvelles bâtisses qui occupent une ligne continue de plus de 200 mètres de développement. Une autre voie de communication est encore en projet de s'ouvrir dans ce quartier, c'est le prolongement de la rue de Trévise jusqu'à la rue Bergère.

M. Davanne, changeur du passage des Panoramas, vient d'être condamné par le tribunal de police correctionnelle, à trois mois de prison comme banqueroutier simple. Il a été constaté aux débats que les dépenses personnelles et de maison de ce commerçant étaient excessives, que ses livres étaient mal tenus et ne pouvaient, au moment de sa déconfiture, présenter l'état exact de sa situation.

M. le vicomte Louis de la Briffe, fils du pair de France, vient de succomber en Afrique aux atteintes de la fièvre typhoïde. Ce jeune officier avait commencé à servir comme simple soldat, s'étant enrôlé volontairement à Alger.

Départemens. — ALLIER. — Moulins, 2 décembre. — M. Meilheurat, soumis à la réélection par suite de sa nomination aux fonctions de directeur des affaires criminelles au ministère de la justice, a été réélu député par le collège électoral de Moulins, à la majorité de 68 voix.

MARNE. — Châlons, 2 décembre. — M. le lieutenant-général vicomte Tirlet, pair de France, grand'croix de la Légion d'Honneur, est mort, le 30 novembre dernier, à sa terre de Fontaine, arrondissement de Ste-Ménéhould.

YONNE. — Auxerre, 30 novembre. — Le renouvellement des souscriptions pour l'extinction de la mendicité se fait, à Auxerre, de la manière la plus satisfaisante. On ne rencontre pas un refus. Chacun est fier de pouvoir compter parmi les appuis de cette salutaire institution, dont les résultats ont été si heureux. On peut donc désormais la considérer comme une fondation durable.

Étranger. — ANGLETERRE. — Londres, 1<sup>er</sup> décembre. — Le lord-maire ayant refusé de convoquer un meeting pour délibérer sur la question de l'émigration, il y a eu hier une grande réunion à la taverne de Londres, où l'on a décidé qu'un comité serait nommé pour prier le lord-maire de revenir sur son refus, et en cas de non succès aviser aux moyens de convoquer tel meeting que l'on jugerait à propos.

Hier, parmi les ventes de thé, il s'est trouvé une douzaine de paquets d'échantillons de thé du Japon dont la qualité égale celle des plus beaux de la Chine.

L'argent se maintient à un intérêt élevé. Si le commerce se ranime l'année prochaine, les faillites auront eu un avantage, celui de rendre plus sûr le terrain sur lequel on opérait.

Relève du montant des billets avec promesse au porteur, en circulation dans le royaume-uni. Angleterre, banque d'Angleterre, pour 17,065,000 liv. sterling; banques particulières, 6,288,725; banques par actions en participation, 3,421,135. Écosse : banques particulières et par actions en participation, 5,383,036. Irlande : banque d'Irlande, 5,353,375; banques particulières par actions en participation, 2,011,314. Total, 56,102,385. Lingots dans la banque d'Angleterre, 4,218,000.

Les dernières correspondances de Lisbonne, dit le Times, ont fait naître, dans la cité, une pensée qui s'accroît de jour en jour. On croit que la régence d'Espagne voudrait chercher querelle au gouvernement portugais et le renverser. Ce n'est pas seulement la conduite de M. Aguilár, ambassadeur d'Espagne à Lisbonne, qui fait naître ces soupçons; mais il paraît que tous les agents subordonnés du gouvernement espagnol se conforment au même système, notamment sur les frontières. Il y a à quelques semaines, le gouverneur de la forteresse de San Christoval, à Badajoz, fédéraliste ibérien enthousiaste, s'est rendu à Evvar; et après avoir fait visite au commandant de la forteresse, il a été présider, dans la soirée, la réunion de la société révolutionnaire secrète. Le grand danger du Portugal, c'est la soif des places que ressentent les révolutionnaires. Les députés de lord Howart de Walden auront probablement mis le comte Aberdeen au courant de ce qui se passe, et, sans doute, des instructions auront été envoyées à M. Aston, à Madrid, pour protester énergiquement contre toute immixtion des Espagnols dans les affaires de Portugal. On a été charmé ici d'apprendre le refus fait par le gouvernement portugais de livrer aux autorités espagnoles les réfugiés Orlibe et Pazucla.

Dublin, 30 novembre. — Un grand meeting vient d'avoir lieu dans Corn-Exchange pour le rappel de l'Union. Le lord maire M. O'Connell, a pris le premier la parole; il a dit qu'il ne savait s'il pourrait résister aux travail excessif que lui imposaient les fonctions de premier magistrat. Il ne croyait pas cependant pouvoir se refuser à aucun sacrifice pour établir la nouvelle corporation et pour la mettre en pleine activité; mais il croyait que l'année prochaine les services d'un légiste consommé ne seraient plus nécessaires. Sa seigneurie a fait ensuite allusion à un article qui a paru dans le *Morning Chronicle*, dans lequel on le blâmait pour avoir attaqué Espartero.

Sa seigneurie a ensuite répété son attaque contre Espartero. Il l'a appelé le persécuteur du clergé espagnol, et l'a dépeint comme un tyran qui a cherché à priver les prêtres d'Espagne des secours pécuniaires qui leur étaient alloués par le peuple. Il l'a appelé aventurier militaire, trafiquant heureux des libertés du peuple et bigot austère et cruel (*cruel grinding bigot*); et il a ajouté que 20,000 hommes se levaient à l'instant, en Irlande, pour marcher contre Espartero, si le gouvernement le désirait. Après avoir épuisé ses attaques contre Espartero, M. O'Connell a loué Louis-Philippe sur ce qu'il paie toutes les classes du clergé en France. « C'est un exemple, dit-il, qui devrait être suivi dans les autres pays, car si une portion du clergé est payée, toutes les autres doivent l'être également. Je ne fais pas ces observations relativement au paiement du clergé catholique romain d'Irlande. Le clergé irlandais ne se laisserait pas corrompre; mais je n'ai traité ce sujet que pour donner un éloge mérité à un roi dont j'ai parlé si souvent avec des paroles de blâme. »

ALLEMAGNE. — Vienne, 21 novembre. — La nouvelle, annoncée dernièrement, que notre gouvernement penchait à se rapprocher de l'union des douanes d'Allemagne, semble se confirmer par les bruits qui ne cessent de se répandre. Mais les difficultés presque insurmontables qui s'opposent à une

réunion n'en existent pas moins. Le principe de notre gouvernement est que l'organe de l'Etat s'agit d'un changement jugé utile à l'Etat dans les relations politiques commerciales, ce changement se prépare et s'exécute de manière que les intérêts privés ne soient pas trop froissés.

On est d'avis qu'un tel changement pourra avoir lieu en cherchant à conclure un traité de commerce avec l'union douanière, portant la plus grande diminution possible des droits.

25 novembre. — Le comte de Finhau, ambassadeur de S. M. le roi des Français, a été reçu en audience solennelle par S. M. l'empereur, et a présenté ses lettres de créance à S. M.

PRUSSE. — Berlin, 28 novembre. — La retraite du comte d'Alvensleben, ministre des finances, parait certaine. Les affaires néerlandaises, la correspondance particulière du roi de Prusse avec celui des Pays-Bas, entretenue au sujet de ces affaires en dehors du ministre des finances, la non ratification du traité concernant l'entrée du Luxembourg dans l'union des douanes allemandes, et la discussion née dans le conseil relativement à la question des sucres, tels sont, dit-on, les motifs qui ont décidé le comte d'Alvensleben à donner sa démission, qui a été acceptée par le roi. Cependant on ajoute que le ministre démissionnaire consent à garder son portefeuille jusqu'au mois de mars, époque à laquelle finit le premier semestre de l'année officielle. Les candidats désignés à le remplacer sont le comte de Wolfburg et le comte de Stolberg.

PRUSSE RHÉNANE. — Cologne, 1<sup>er</sup> décembre. — Les différends religieux ont encore ces derniers jours-ci donné lieu à plusieurs conférences entre le comte Bruks, l'archevêque et le chapitre métropolitain de Cologne. On prétend que l'archevêque persiste à vouloir installer lui-même son coadjuteur. Ce point n'étant pas défini par le dernier bref du saint-siège, on croit que la cour de Prusse se verra forcée de recourir de nouveau à Rome pour applanir la dernière difficulté qui s'oppose à l'arrangement complet de la question religieuse.

BAVIÈRE. — Munich, 26 novembre. — Pour empêcher qu'on ne soit enterré vivant, une ordonnance royale statue que, dans les hôpitaux civils et militaires, aucun mort ne peut être enseveli ou inhumé qu'autant qu'après la seconde visite du cadavre, un chirurgien ait fait une incision à la plante du pied, et qu'on en ait attendu le résultat. On sait qu'un mort apparent peut être rappelé à la vie et recouvrer sa sensibilité par une opération aussi simple. Chaque année, il doit être fait un rapport au roi des résultats obtenus par cette mesure pour voir s'il y aurait utilité à la rendre générale.

Entre Mayence et Francfort (52 kilomètres), le rail-way, qui, en 1840, avait rapporté 551,910 fl. 56 creuzers (742,532 fr.), fourna, cette année, une recette d'un mois 416,000 fl. (577,760 fr.) On a fait tous les préparatifs nécessaires pour opérer par cette voie le transport des bestiaux.

Le prix total d'acquisition de tous les terrains qui ont été nécessaires pour ce parcours s'élève à 525,625 fl. 42 creuzers (1,404,846 fr.); les frais de construction sont de 2,065,265 fl. 15 creuzers (4,356,710 f.) On a payé 495,207 fl. 35 creuzers (1,044,888 fr.) pour huit locomotives, quatre-vingts voitures pour les personnes, et environ vingt et une voitures pour le transport des marchandises. Cette année, on a considérablement augmenté ce matériel. Les frais d'administration se sont, en 1840, élevés à 58,242 fl. 49 creuzers (122,892 fr.).

ITALIE. — Livourne, 24 novembre. — Le chemin de fer de Livourne à Pise sera terminé au mois de juin prochain; plus de mille personnes y travaillent incessamment. Cette magnifique voie de communication va donner une nouvelle activité à notre commerce et à nos relations avec d'autres parties de l'Italie.

ESPAGNE. — Madrid, 26 novembre. — Les titres 3 0/0 ont subi aujourd'hui une grande dépréciation à la bourse. Le papier a été offert et est resté, en grande quantité, à 31 au comptant. Nous n'en sommes pas étonnés, et cela ne doit surprendre personne. Nous avons déjà dit que la dernière hausse n'était pas l'effet d'une amélioration du crédit, mais bien le résultat d'un jeu. Cela servira de leçon pour les imprudens et pour les gouvernans.

On dit que quelques flatteurs d'Espartero ont le projet, à l'ouverture des cortès, de faire une motion pour demander que les chambres lui votent le titre de Prince de l'Olivier.

On s'occupe sérieusement des besoins de l'industrie catalane, surtout de celle des cotons. Il a déjà été demandé des renseignements, et nommé diverses commissions pour faire des travaux préparatoires.

Une lettre du Port-de-Passage, en date du 20, parle d'un événement qui s'est passé dans cette ville, et qui pouvait avoir les conséquences les plus sérieuses. Une partie du régiment du prince, qui se rendait d'Iron au Passage à bord d'un petit navire, insulta l'équipage d'un brick français, par les propos les plus indécents et les plus grossiers; et la prudence du commandant et des officiers français, put seule éviter un conflit désagréable. A peine les autorités du Passage eurent elles avis de ce fait, qu'elles firent arrêter les soldats qui s'étaient rendus coupables de cette insulte, et ordonnèrent à un capitaine d'aller présenter des excuses au commandant du brick français, qui les admit, à ce qu'il paraît, en exigeant toutefois que l'on réprimandât sévèrement l'officier qui commandait le détachement; afin d'éviter, à l'avenir, la répétition de scènes de cette nature.

Les correspondances de Catalogne confirment la nouvelle que Van Hellen, intimidé par les critiques du *Constitucional*, ou par des sympathies secrètes pour ses anciens amis, s'efforce par tous les moyens possibles de justifier sa conduite vis à vis des progressistes.

Barcelone. — Le général Zabala, nommé chef politique de la Catalogne en remplacement de Valdés, a donné sa démission à la suite de la levée de l'état de siège de Barcelone. La Catalogne est tranquille.

ÉTATS-UNIS. — New-York. — Le *Britannia*, paquebot d'Halifax, est arrivé à Liverpool avec des nouvelles de New-York du 17 novembre.

Les élections, pour les législatures des états, paraissent généralement favorables aux démocrates.

Les avis du Mexique, par cette voie, représentent le nord de cette république comme étant tout à fait en révolution. Le général Bustamante a été déclaré incapable de gouverner. Santa-Anna a été nommé commandant en chef, et on croyait généralement qu'il serait nommé directeur suprême; le congrès devait être dissous.

La masse des citoyens, dit-on, ne voit pas de bon œil la révolution; elle est causée par l'armée, qui domine entièrement. A Mexico, les troubles politiques ont arrêté les affaires.

L'excitation politique qui règne aux Etats-Unis ne parait pas être favorable au commerce. Les exportations de coton, jusqu'au 8 novembre, s'élevaient élevées à 48,000 balles de New-York. La bourse de Philadelphie qui, depuis quelques jours, avait pris un peu d'activité, avait éprouvé, la veille de la date de nos nouvelles, quelques symptômes d'une panique à laquelle on n'assigne aucune cause précise, si ce n'est une grande rareté de numéraire par suite de l'annonce qui avait été faite que le parti Tyler trait jusqu'à mettre les finances des différens états dans une position plus précaire. Les affaires de la banque des Etats-Unis prennent chaque jour plus de développement. De grands efforts étaient faits pour tenir prête dans le plus court délai possible l'escadre américaine; deux frégates à vapeur doivent figurer au nombre des bâtimens qui sont destinés à faire partie de cette escadre. On porte à 65 le nombre des navires de guerre qui composent la marine de l'Union.

La fièvre jaune avait presque disparu entièrement le 50 octobre de la Nouvelle-Orléans; cependant il y avait eu encore dans les deux jours précédens, neuf décès officiellement annoncés de la fièvre jaune. La disparition de la maladie est un fait d'autant plus opportun, que le 29 octobre est arrivé le navire *Taglion*, parti du Havre le 12 septembre, avec soixante-six passagers de chambre et quatre-vingt passagers d'entrepont.

Voici, au sujet de la fièvre jaune, un fait des plus étranges. Un navire chargé de près de 300 émigrants étant arrivé à la Balize, lorsque le fléau était dans toute sa violence, les autorités de la ville, par un généreux sentiment d'humanité, ordonnèrent au capitaine de demeurer loin de la ville aussi longtemps que le séjour en serait dangereux pour les étrangers, et s'engageaient à subvenir à tous les frais nécessaires. Mais les émigrants, auxquels on avait dit que les manœuvres qui se trouvaient alors à la Nouvelle-Orléans pouvaient gagner trois dollars par jour, répondirent qu'ils n'accepteraient le bienfait qui leur était offert qu'à la condition qu'on y ajouterait, pour chacun d'eux, trois dollars par jour, pour les indemniser de la perte qu'on leur ferait subir. Cette exigence fut nécessairement repoussée, et tous ces malheureux, poussés par la cupidité, allèrent braver les dangers du fléau qui, n'en a pas épargné un seul.

Quelques journaux annoncent que les banques de la Nouvelle-Orléans se préparent à reprendre bientôt leurs paiements en espèce. Ce bruit est démenti par la profession de foi suivante de l'*Abeille*, organe principal des banques orléanaises :

« Il serait en ne peut plus imprudent, de la part des banques, de reprendre maintenant leurs paiements en espèce. Bien plus, nous croyons qu'une reprise réelle sera impossible tant que toutes les banques des états voisins du nôtre ne reprendront pas, ou, pour parler plus exactement, tant que nous n'aurons pas une banque nationale. C'est déplorable à dire, surtout dans un moment où l'on a guère l'espérance d'en obtenir une du pouvoir exécutif; mais c'est un fait brutal, inexorable, contre lequel viendront inévitablement se briser tous les sophismes financiers du monde. »

## Tribunaux.

ÉVÈNEMENTS DE TOULOUSE. — L'affluence est considérable dans la vaste enceinte de la cour d'assises de Pau. On voit dans l'auditoire les principales notabilités de la ville et des environs. On y remarque M. de Saint-Cricq, pair de France. La place laissée au public non pourvu de billets est, malgré sa vaste étendue, entièrement remplie en peu d'instans.

Le banc des avocats est entièrement occupé par dix à douze défenseurs. On remarque parmi eux MM. Joly, du barreau de Toulouse; Lacaze, du barreau de Pau; Bac, du barreau de Limoges; Lemaigrier, Sallès, du barreau de Pau; Lefranc, du barreau de Mont-de-Marsan; Soubies, de Bagnères; Petit, Dupuy, Martin, du barreau de Toulouse; Detour, de Molesac.

A six heures précises les accusés prennent successivement place sur les bancs. Les gérans des journaux *l'Emancipation*, *l'Utilitaire* et *l'Aspie*, M. Lenormand, ancien commissaire principal de la ville de Toulouse, fixent principalement l'attention. Ces trois gérans sont placés en tête du banc supérieur; M. Jean-Baptiste Raulet et M. Laurent Dupin, gérans, l'un de *l'Emancipation*, l'autre de *l'Aspie*, causent entre eux avec vivacité; ils sont séparés par M. Louis Thomas, gérant de *l'Utilitaire* et cordonnier. Ces trois accusés portent de larges moustaches.

La cour est composée de MM. Brascou, président; Pèrès et Molier, conseillers.

M. Laporte, premier avocat-général, occupe le siège du ministère public; il est assisté de M. Couloume, substitut de M. le procureur-général.

M. le président interroge les accusés sur leurs noms et prénoms. Il répond ainsi aux questions qui leur sont adressées :

Daniel Schmith, âgé de 17 ans, manouvrier à Toulouse.  
Raymond Mouchet, âgé de 18 ans, manouvrier à Toulouse.  
François Tillès, âgé de 26 ans, manouvrier à Toulouse.  
Etienne Filouze, marchand ambulant, âgé de 25 ans, né à Toulouse.  
Jean-Baptiste Denis, ouvrier boulanger à Toulouse.  
Jean Bouquier, âgé de 55 ans, portefaix à Toulouse.  
François Ducasse, âgé de 22 ans, cordonnier à Toulouse.  
Jean-Georges Crémallard, âgé de 39 ans, facteur de la banlieue à Toulouse.

Guillaume Cugullières, âgé de 48 ans, cordonnier à Toulouse.  
Jean-Baptiste Raulet, gérant de *l'Emancipation*, à Toulouse.  
Jean-Louis Thomas, âgé de 24 ans, cordonnier, gérant de *l'Utilitaire* à Toulouse.

Laurent Dupin, âgé de 42 ans, gérant de *l'Aspie* et comptable à Toulouse.

Jemmapes Dupin, âgé de 28 ans, imprimeur à Toulouse.  
Paul Cazalès, âgé de 42 ans, chapelier à Toulouse.

Jacques Bezan, âgé de 54 ans, maçon à Toulouse.  
Pierre Carrier, cordonnier à Toulouse.

Michel Rouzil, âgé de 52 ans, tailleur de pierre à Toulouse.  
Jean Lenormand, âgé de 45 ans, ancien commissaire principal à Toulouse.

La lecture de l'arrêt de renvoi, de l'acte d'accusation et l'audition des témoins occupent les deux premières audiences des 29 et 30 novembre.

## Modes.

Voilà les soirées qui recommencent et samedi dernier il y a eu après la fermeture des spectacles un grand festival chez un des princes du journalisme; il est vrai qu'il n'y avait là que des hommes et que les gens d'esprit ont infiniment mangé. Ces festivals où l'on soupe sont l'heureux prélude des festivals où l'on danse; c'est donc plus que jamais l'occasion de nous occuper des modes, aussi n'est-il pas de revue qui se lise plus attentivement que la *Sylphide*. L'un de ses derniers bulletins m'a appris une nouvelle fort intéressante; je laisse la parole à Mme la comtesse de Senneville :

« J'ai à vous entretenir avant tout d'une chose qui vous intéressera; c'est l'alliance de Mme Brunel que vous avez vue rue Sainte-Anne, 22, avec Mme Leymerie, autrefois rue d'Orléans-Saint-Honoré; elles demeurent toutes deux rue des Petits-Champs, 56. Je suis allée hier admirer de charmantes choses; mais aujourd'hui je tiens particulièrement à vous dire ce qu'est cette maison.

— Mmes Brunel et Leymerie sont deux femmes de goût; elles entendent également bien la création et le travail, c'est à-dire que la robe conçue avec élégance est exécutée avec talent. Leurs garnitures sont largement dessinées, rien n'est mesquin, symétrique, étudié; c'est la grâce, et la grâce combinée avec la richesse. Je dois ajouter un mot qui complètera mon enseignement, c'est qu'indépendamment de la direction que ces dames donnent aux ateliers, il y en a une autre, non moins utile, donnée aux *approvisionnement* de la maison; celle-ci est due à M. Leymerie, qui nous recevait jadis au magasin Sainte-Anne, et qui aujourd'hui donne ses soins et le fruit de ses bonnes études à sa propre maison. Ainsi, madame, les étoffes sont recherchées, réunies par un homme instruit et spécial, qui recueille tout ce qui se fait de mieux partout, qui choisit, qui ne nous donne les étoffes qu'après les avoir fait passer au crible de son appréciation éclairée. Hier il y avait une *moiré cristal* que je vous recommandais comme une fantaisie tout à fait élégante; cette moiré a des effets riches et scintillans on ne peut plus délicats. Ce ne sont pas les nuances vagues de la moiré connue, ce sont des foudres anguleux et rapprochés. Je ne suis pas capable, madame, de vous expliquer ce qui produit cet effet éblouissant, mais tout ce que je puis vous dire, c'est que l'aspect m'en a paru entièrement nouveau et coquet; on dirait des aiguilles brillantes de l'eau glacée. Une autre nouveauté de cette maison est une robe de ville, que Mmes Brunel et Leymerie appellent *genre souché*. Ne me demandez pas, madame, d'où vient ce mot, ni ce qu'il exprime, vous me mettriez dans un grand embarras. Je l'ignore. C'est une espèce de broderie que l'on met aux robes de drap et à celle de mérinos, moitié comme embellissement, moitié comme utilité. Il paraît que les robes doublées s'en trouvent très bien; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il est fort joli. »

En attendant l'heure de briller dans les salons, les nouveautés de la maison Brunel et Leymerie s'étalent gracieusement au théâtre et ressortent avec d'autant plus d'éclat et de grâce que les *corsets sans goussets* de Mme Dumoulin en sont le complément en quelque sorte indispensable. — L'autre soir, à la dernière représentation de Poullet, l'Opéra était tout resplendissant de bijoux de Croce-Spinelli; ici c'était une robe châtaigne, là des bracelets d'un goût et d'un travail exquis, plus loin une coiffure où s'entre-mêlaient magnifiquement des torses algériennes, des chaînes d'or et des brillans. Croce-Spinelli a un choix de bijoux dont la richesse n'est comparable qu'au nombre. Quant aux fourrures elles abondent, et il est aisé de reconnaître à la finesse de ces hermines, au beau choix des martres et des chinchillas qu'elles proviennent des remarquables magasins d'Alexander, rue St-Martin, 105. La vogue des pelleteries d'Alexander a surtout pour cause la résolution prise par cet excellent fournisseur de faire descendre son commerce de gros à la vente de détail.

J'ai vu au Bouffes des costumes d'hommes qui prouvent que les innovations de Bernard obtiennent du succès; c'est à qui maintenant, suivant l'exemple de ce tailleur, mariera ensemble les modes anglaises et françaises; par dessus les habits de Bernard, les makintoshs anglais de René Gausseron vont à ravir; on sait que les magasins de chapellerie de Gausseron, rue Neuve-Vivienne, 35, qui ressemblent plutôt à des salons sont l'entrepôt des meilleurs makintoshs de la Grande-Bretagne. Qu'en dites-vous? — Le luxe n'est plus que dans les salles de spectacles, on le retrouve encore sur la scène. Julie Grisi, dans l'Opéra du *Barbier* porte un costume de Rosine tout chargé d'admirables dentelles noires de l'entrepôt de la rue du Dauphin; la dentelle noire est la spécialité de cette maison, qui possède d'ailleurs de splendides dentelles d'aujourd'hui et d'autrefois, des points d'Aleçon; des guipures et surtout des voilettes pour chapeaux et capotes. — Sur le devant d'une loge, j'ai remarqué un joli petit enfant habillé d'une façon si mignonne, qu'assurément le ciseau de Clor-Cury avait passé par là. Clor-Cury mérite le nom d'artiste, car chaque semaine, pour ainsi dire, de nouvelles merveilles se tentent de ses ateliers. — J'ai rencontré à la sortie M. le comte de V. qui montait en voiture, il était en véritable toilette de bal, les souliers vernis, l'habit noir et le gilet de piqué blanc, coupé droit et dégageant bien la poitrine. Bézin qui est depuis longtemps le tailleur de M. de V. lui a fait un paletot de soirée qui est un modèle de goût. Ce paletot-sac est en drap bronze doublé de satin violet, une bande de velours de la largeur d'un ou deux doigts et de la même nuance broché sur le tout. Mme de V. avait une somptueuse palatine d'hermine de Dragicevics-Dolly. On n'ignore pas que les magasins de ce fourreur, dont la réputation est complète, sont situés rue Saint-Honoré, 325, et que les achats y sont d'autant plus fréquens que Dragicevics-Dolly vend ses fourrures à des prix très modiques.

Passant la semaine dernière dans la rue de la Monnaie, je n'ai pu résister au désir de visiter encore une fois les vastes magasins de la *Fille mal gardée* qui ont reconquis si promptement et si bien, grâce à de nouveaux propriétaires, leur renommée d'autrefois. Les magasins de la *Fille mal gardée* ont reçu leurs assortimens d'hiver, et je voudrais avoir assez de place pour vous détailler les uns après les autres tous les satins, tafetans, pékins, mérinos, articles de lingerie et de ménage qui recommandent à tous les égards cette maison aussi opulente que consciencieuse. — Il en est de même au reste de la maison Rattier et Guibal, la première et la seule qui ait importé ou créé en France l'industrie du caoutchouc. Les tissus imperméables de Rattier et Guibal jouissent d'une vogue européenne; ils ont été adoptés dans l'armée, ils sont du plus précieux secours en voyage, et il est encore une foule de besoins de l'intérieur qu'ils satisfont à merveille.

Mme L... va inaugurer ses soirées d'ici à peu de jours. Mme L... a presque renouvelé ses bijoux; je ne parle pas du monde, mais des meubles. Elle a donné à quelques parties de ses appartemens un certain aspect sérieux qui est de très bon ton, et elle est surtout fière des bronzes de Serrurol qui chargent ses cheminées et ses consoles. Elle a une pendule du style renaissance le plus pur, et dont Serrurol a fait composer les modèles tout exprès pour elle. Sur le socle de marbre noir d'une autre pendule repose un poétique sujet de l'histoire grecque. Je ne compte pas des groupes, des statuettes, des animaux miraculeusement moulés, et qu'il serait difficile, je pense, de trouver, à mérite égal, ailleurs que chez Serrurol.

LA SYLPHIDE, JOURNAL DE LITTÉRATURE, DE MODES ET DE MUSIQUE. — Nous ne pouvons trop recommander à nos lecteurs le charmant journal la *Sylphide*, qui parait chaque semaine et ne publie que des articles inédits dus à la plume de nos meilleurs écrivains. Chaque livraison sur papier vélin satiné est composée de 20 pages grand in-4°, illustrées de vignettes, fleurons, lettres ornées, etc.; elle contient une gravure de modes ou un portrait d'artiste dessinés par MM. Gavarni, l'Épaulé, Alophé, etc., un morceau de musique pour piano est envoyé chaque trimestre, ainsi que des dessins de broderies, tapisseries, etc.

On s'abonne à tous les bureaux de poste, chez tous les libraires on en envoyant un mandat franco à l'ordre de M. de Willemessant, directeur, rue Laflotte, 1.

Paris: un an, 32 fr., six mois, 17 fr., trois mois, 9 fr. — Départemens: un an, 38 fr., six mois, 20 fr., trois mois, 10 fr. 50 c.

Paris et départemens: un an 12 fr., six mois 7 fr., 3 mois 4 fr.; — 50 c. de plus par trimestre pour l'étranger.

LA CORBEILLE, JOURNAL DE MODES. — Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs le charmant journal de modes, la *Corbeille*, qui, pour 6 fr. par an, publie 18 gravures coloriées et 4 patrons de robes, chapeaux, lingerie, etc. Chaque numéro contient 8 pages illustrées de lettres ornées et vignettes. Ce journal ne publie que des articles inédits et donne sur les modes les détails les plus minutieux.

On s'abonne à tous les bureaux de poste, chez tous les libraires ou en envoyant un mandat franco à l'ordre de M. de Willemessant, directeur de la *Corbeille* et de la *Sylphide*, rue Laflotte, 1. Paris et départemens 6 fr. Etranger, 7 fr.

LE MIROIR DES DAMES, JOURNAL DE MODES. — Le *Miroir des Dames* est le seul journal qui, pour 12 francs par an, publie 56 magnifiques gravures coloriées et une grande quantité de patrons pour robes, chapeaux, lingerie, etc.; chaque numéro contient 12 pages, illustrées de lettres ornées et vignettes et des nouvelles inédites dues à la plume de nos premiers écrivains. Le *Miroir* donne sur les modes les détails les plus minutieux.

On s'abonne à tous les bureaux de poste, chez tous les libraires, ou en envoyant un mandat franco à l'ordre de M. de Willemessant, directeur du *Miroir* et de la *Sylphide*, rue Laflotte, n° 1.

## Bourses, Haïles et Marchés.

Les affaires, quoique à peu près nulles avant l'ouverture annonçaient quelque velléité de hausse. On traitait au café de Paris à 80, 80 05 et 02 1/2. Ouvert au parquet à 80 fr., le 5 a d'abord déchié de 5 c., et beaucoup d'opérations sans importance ont eu lieu à 79 95; mais la demande s'est animée et la rente définitivement entrée en voie d'amélioration, a atteint 80 15 et fermé 15 c. plus haut qu'hier, au parquet à 80 10 et dans la coulisse à 80 15. Le 5 0/0 est remonté que de 10 c. L'emprunt, après 10 c. de variations du cours le plus haut au plus bas a fini comme hier. La rive droite a fléchi de 2 fr. 50 (310). La gauche est cotée comme hier 197 50; Strasbourg gagne 3 fr. 75 (217 50). Point d'autres affaires à terme, sauf la banque de France faite à 3435.

Au comptant ferment: — COMME PRÉCÉDEMMENT: 4 0/0 (101 50), Saint-Germain (745), rescriptions-Strasbourg (31), caisse hypothécaire (762 50), gros Laflotte (3065), 5 0/0 belge 1831 (101 5/4), 5 0/0 portugais (28), Haïiti (653), Piémont (1,027 50), lots d'Autriche (560).

EN HAUSSE: De 10 c., 5 0/0; de 25 c., 5 0/0; de 5 fr., banque de France (3,420), tissus Maberly (530); de 1 fr. 25, jouissance des Quatre-Canaux (156 25), rive gauche (198 75), Strasbourg (216 25); de 2 fr. 50, Rouen (457 50); de 10 fr., banque belge (700); de 90 fr., société générale belge (1,490); de 1 1/2 0/0, emprunt romain (103 1/8).

EN BAISSÉ: De 10 c., emprunt 1841; de 1 fr. 25, obligations de la ville (1,298 75), rive droite (510); de 2 fr. 50, Quatre-Canaux (1,242 50), Orléans (477 30); de 15 fr. de son cours du 6 novembre dernier, Mulhouse (590); de 5 fr., petits Laflotte (1,025); de 50 fr. sur son cours du 23 octobre, banque belge 1841 (10 10); de 1/2 0/0, dette active (24 1/4); de 1/8, dette passive (5 1/2), 5 0/0 belge 1840 (102 1/4).

FONDS PUBLICS.	1 <sup>er</sup> COURS.	Plus haut.	Plus bas.	2 <sup>d</sup> COURS.	Clôt. préc.	PRIMES — Fin du m.	Fin prochain.
5 0/0 <sup>1</sup> du Cl.	118 20	118 25	118 20	118 25	118 15	dt. 1 1/2 25 1/2 25	22 25 25 25
23 sept. f. c.	116 50	116 50	116 45	116 50	116 50	dt. 1 1/2 25 1/2 25	22 25 25 25
3 0/0 <sup>1</sup> du Cl.	79 90	80 15	79 80	80 15	79 75	dt. 1 1/2 25 1/2 25	30 45 30 45
22 juin. f. c.	80 00	80 15	79 95	80 10	79 75	dt. 1 1/2 25 1/2 25	30 45 30 45
Emp. 1841. f. c.	80 60	80 60	80 50	80 60	80 70	dt. 1 1/2 25 1/2 25	30 45 30 45
30 juin. f. c.	80 60	80 60	80 55	80 60	80 70	dt. 1 1/2 25 1/2 25	30 45 30 45
Madrid. f. c.	107 25	107 25	107 15	107 25	107 20	dt. 1 1/2 25 1/2 25	30 45 30 45
juillet. f. c.	107 25	107 25	107 15	107 25	107 20	dt. 1 1/2 25 1/2 25	30 45 30 45

REPORTS: Du compt. à fin du mois, 3 0/12 1/2 25 1/2. — Emprunt 1841, 65 1/2 25 1/2. — Du mois à l'autre... — 27 1/2 25 1/2. — Du compt. à fin du mois, 6 0/12 25 1/2 25 1/2. — Rent. de Napl., 30 1/2 25 1/2. — Du mois à l'autre... — 30 1/2 25 1/2.

CHANGES: 3 mois. — Amsterdam, papier, 200 1/2. — Hambourg, papier, 186 1/2. — Argent, 1/2. — Londres, papier, 25 1/2. — Argent, 25 1/2. — Naples, papier, 200 1/2. — Argent, 25 1/2. — Vienne, papier, 25 1/2. — Argent, 25 1/2.

MARCHANDISES: — Hulle colza: disponible, 123 25 à 250 25; courant du mois, 150 25; 4 premiers mois 1842, 125 25; 4 derniers mois, 109.

LIÈGE: — Colza, 121 50 à 200 25; huile rousse, 108 50; lin, 95 50; cameline, 200 25; chanvre, 200 25. — Voiture: 6 fr.

LYONS: — Colza: disponible, 155 25 à 200 25; courant du mois, 150 25; 4 premiers mois 1842, 144 25.

ESRAT 3/6. — Mostpellier: disponible et courant du mois, 65 25; 4 premiers mois 1842, 64 25 à 65; mai en août, 64 25 à 65; juillet en août, 64 25 à 65; 4 derniers mois, 67 25.

SAVOIS: disponible, 1<sup>re</sup> sorte, 3 0/12 (à 125 fr. les 100 kil.); vieux, 6 à 8 0/12 (à 120 fr.) ordres, 25 25.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DECLARATION DE FAILLITE. — Du 2 décembre 1841. — Du sieur: REMY, md de coaux, rue St-Martin, 153 et 154. Juge comm. M. Thibaut; synd. prov. M. Morand, Montmartre, 173.

## Spectacles du 4 décembre.

- 7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Mithridate, Crispin rival.
- 7 h. 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Frère et Mari, Richard.
- 6 h. 1/2 ODÉON. — Don Juan, Luxe et Indigence.
- 6 h. 3/4 ITALIENS. — Il Turco.
- 7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — La Demoiselle majeure, l'Ingénue de Paris, l'Aveugle et son bâton, un Monsieur et une Dame.
- 6 h. 1/2 GYMNASÉ. — Van-Bruck, les Fées de Paris, le Sourd.
- 7 h. 3/4 VARIÉTÉS. — Le Délit, Deux Dames, Endymion, les Abeilles.
- 6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Les trois Beau Frères, le Vicomte de Létorières, Cabochard.
- 6 h. 3/4 FORTE SAINT-MARTIN. — Cartouche, Jeannie le Breton.

L'un des propriétaires-gérans: DUJARIER.

Paris. — Imprimerie de BÉTHUNE et FILON, 26, rue de Vaugirard.

L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE A LA MARINE, fondée et dirigée par M. Loriot, sous le patronage du prince de Joinville, ouvrira le 5 janvier prochain un nouveau cours d'études préparatoires pour les jeunes gens qui, se trouvant arriérés et pressés par l'âge (on n'entre à l'ÉCOLE NAVALE que jusqu'à 16 ans), doivent cependant se présenter cette année au concours d'admission. S'adresser au directeur, rue Neuve-Sainte-Geneviève, 11, à Paris.

#### GAZETTE DE LA JEUNESSE.

La Gazette de la Jeunesse, qui vient d'être fondée, est une œuvre exclusivement destinée à l'adolescence par sa moralité scrupuleuse, son intérêt littéraire; elle a sa place marquée dans toutes les familles et dans toutes les institutions. Elle répond aux besoins des jeunes esprits les plus sages notions de religion, de morale et de littérature; mais elle s'attache surtout à vulgariser ses enseignements, en leur donnant cet intérêt qui naît de l'utilité du fond et du charme de la forme.

La Gazette de la Jeunesse se concourt à sa rédaction toutes les semaines de l'enseignement, les plumes les plus exercées dans cet art si difficile de causer avec l'adolescence et de donner à une leçon une enveloppe attrayante. Tous les jours variés, toujours amusants, elle charme les loisirs de ses lecteurs en éclairant leur esprit et en fécondant leur cœur.

Cette œuvre-ci étant tout-à-fait une œuvre de conscience, une propagande religieuse, morale et littéraire, les fondateurs de la Gazette de la Jeunesse ont voulu, tout d'abord, s'attacher au moins une famille dans chaque commune de France. Pour arriver à ce louable but, voici la combinaison qu'ils ont imaginée:

Chaque abonné d'une année, qui ne coûte que 20 fr. pour Paris et 25 fr. pour les départements, donne droit, en outre du journal, à la réception gratuite des CINQUANTE-HUIT ouvrages suivants:

1. Éléments de grammaire française.
2. Nouveau Traité des participes, suivi d'un Traité de vérification.
3. Éléments d'analyse grammaticale, par E. Couder, auteur de plusieurs ouvrages élémentaires.
4. Éléments d'analyse logique, par le même.
5. Traité d'orthographe française, par le même.
6. L'Art d'étudier, par Bouvot, professeur au collège Charlemagne.
7. Histoire sainte, par M. Savagner, professeur de l'Université.
8. Catéchisme historique, par l'abbé Fleury.
9. Fables choisies de La Fontaine, Florian et autres.
10. Art. poétique de Boileau, avec les notes et commentaires.
11. Leçons de littérature, par Châtillon, professeur.
12. Modèles de littérature, par le même.
13. Les Ornaments de la mémoire, par le même.
14. Le Style épistolaire, par le même.
15. Cours d'éloquence, par Bouvot, professeur au collège Charlemagne.
16. Leçons de morale, par M. Châtillon, professeur.
17. Cours de morale, Extraits de Sénèque, Plutarque, Cicéron, La Rochefoucauld, etc.
18. La Morale en action.
19. Histoire ancienne, par M. Savagner, professeur de l'Université.
20. Histoire de la république romaine, par le même.
21. Histoire des empereurs romains, par le même.
22. Histoire du bas-empire, par le même.
23. Histoire des Gaules, par M. B. Clavel.
24. Histoire de France.
25. Tablettes historiques.
26. Histoire d'Espagne et de Portugal, par M. Savagner, professeur de l'Université.
27. Histoire d'Italie, par le même.
28. Histoire d'Allemagne.
29. Histoire de Prusse.
30. Histoire de Pologne.
31. Histoire de Danemarck, Suède et Norvège.
32. Histoire de Russie.
33. Histoire des Arabes et des Turcs.
34. Histoire des établissements européens aux Indes orientales.
35. Histoire d'Angleterre.
36. Histoire de la découverte de l'Amérique.
37. Histoire de la république des États-Unis, par L. Girault.
38. Géométrie élémentaire, par J. J. Guilloud, professeur de mathématiques.
39. Mythologie, par M. Savagner, professeur de l'Université.
40. Histoire de Paris, d'après DuLaurie.
41. Histoire de Napoléon, troisième édition.
42. Biographie des hommes célèbres.
43. Biographie des hommes du peuple, par Eugène Barest.
44. Géographie générale, par M. Savagner, professeur de l'Université.
45. Géographie de la France, par le même.
46. Buffon classique.
47. Histoire naturelle.
48. Études de la nature, par Bernardin de Saint-Pierre.
49. Merveilles de la nature et de l'art.
50. Causes des révolutions du globe, d'après le baron Cuvier, Brongniart, etc.
51. Origine et formation de la terre, par M. Tesseyre.
52. Phénomènes de l'atmosphère, suivis d'une dissertation par M. Arago, député, membre de l'Institut.
53. Astronomie, d'après M. Herschell.
54. Traité élémentaire d'arithmétique.
55. La science du bonhomme Richard, par Franklin.
56. L'histoire du sifflet et le testament de Fortuné Ricard.
57. Physique amusante, par M. Tesseyre.
58. Chimie amusante, d'après Accum, Vergnaud, Riffault et Julia Fontenelle.

Il faut qu'on le sache bien; ce n'est pas seulement un de ces ouvrages que chaque souscripteur reçoit gratuitement, c'est toute la bibliothèque; ce sont les CINQUANTE-HUIT OUVRAGES QUI SERONT DONNÉS POUR BIEN à toute personne qui souscrit un abonnement d'un an. Qu'on le remarque bien, ces ouvrages excellents sont indispensables à l'éducation de la jeunesse; de toute manière les pères de famille, les chefs d'institution sont obligés de se les procurer; peuvent-ils hésiter maintenant qu'ils y trouvent joint un journal, véritable Moniteur de l'instruction publique?

MM. les actionnaires de la Caisse des Ecoles et des Familles, société autorisée par ordonnance du roi, sont invités à se présenter aux bureaux de l'administration, rue Saint-Honoré, 301, pour toucher le dividende fixé à 12 0/0 dans la séance du 16 novembre.

Cette compagnie, qui a déjà donné à ses intéressés 9, 11 et 12 0/0 par an, est à sa cinquantième année d'existence et de succès. Son but est d'offrir à la fois aux familles, au moyen de légères économies, et des ressources pour leur vieillesse, et les sommes nécessaires à l'éducation et à l'établissement de leurs enfants. Elle vient de transporter rue des Pyramides, 4, l'administration de sa caisse de recrutement pour la classe de 1841.

On peut le dire hautement, et l'expérience l'a prouvé, il y a économie de 400 fr. au moins à s'adresser, pour s'assurer contre le tirage de cette année, à la caisse de recrutement rue des Pyramides, 4, à Paris.

**SCIENCES MÉDICALES.**—Traité des maladies syphilitiques (1). — Quels que soient les moyens employés pour arriver à une immense publicité, une fois ce résultat obtenu, l'expérience est là, qui permet à celui dont on a jugé les actes de servir les intérêts de la science et de l'humanité; toute expérience acquise est utile, toute opinion libre, toute publication autorisée quand il en

(1) TRAITÉ DES MALADIES SYPHILITIKES, ou Études comparées des principales méthodes qui ont été mises en usage pour guérir ces affections; suivi de réflexions pratiques sur les dangers du mercure et sur l'insuffisance des antiphlogistiques, terminé par des considérations hygiéniques et morales sur la prostitution, avec le portrait de l'auteur et atlas de 20 gravures coloriées, par GIRAudeau DE SAINT GERVAIS, docteur en médecine, externe des hôpitaux, membre de l'École pratique.

Paris, Bohaire, libraire-éditeur, boulevard des Italiens, 10. Prix: 6 fr.

**BELLE OCCASION pour les ÉTRENNES DE 1842.** — VENTE de BONS et BEAUX LIVRES, la plupart RICHEMENT RELIÉS, provenant de la GALERIE DE M. BOSSANGE père, ancien libraire du Roi — Cette VENTE aura lieu les 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24 et 27 DÉCEMBRE courant, à une heure précise, dans la dite GALERIE, RUE RICHELIEU, n° 60. Une grande partie de ces beaux livres faisaient partie de la BELLE BIBLIOTHÈQUE DE ROSNY. — LE CATALOGUE se distribue GRATIS chez GUILBERT, Libraire, quai Voltaire, 21 bis.

**PAGNERRE**, ÉDITEUR DES OUVRAGES DE MM. CORMENIN, LAMENNAIS, DE LA Bibliothèque politique, n° 52, DE L'Almanach populaire, etc., RUE DE SEINE, 14 BIS.

# LIVRE DES ORATEURS PAR TIMON DICTIONNAIRE POLITIQUE

ONZIÈME ÉDITION CONTENANT DEUX FOIS PLUS DE MATIÈRES QUE LES PRÉCÉDENTES.

**Illustré de 27 beaux portraits gravés sur acier.**

LISTE DES PORTRAITS: Mirabeau, Danton, Napoléon, Manuel, De Serre, De Villèle, Foy, Martignac, B. Constant, Royer-Collard, Garnier-Pagès, Casimir Périer, Félix-James, Sauzet, Lafayette, Mauguin, Laffitte, Od. Barrot, Dupin, Berryer, Arago, Lamartine, Guizot, Thiers, Joubert, O'Connell, l'auteur.

NOMS DES PEINTRES ET DES GRAVEURS: Ch. Blanc, J. Caron, Galambata, Bossi-Imano, David (le peintre), David (d'Angers), P. Delacroix, Drolling, Gianni, Giroux, T. Goussier, Hersant, Gros, Jarron, C. Jacquemin, Ladrèr, Marek, Narpout, Pannier, Robertson, Roulhac, A. Scheffer, H. Scheffer, Vallot, H. Vermet, F. Walter-Halter, Wolf, et mesd. de Mirbel, de Moullet.

**1 magnif. vol. in-8 de 580 pages, sur papier grand Jésus vélin. Prix: 15 f.**

OUVRAGE TERMINÉ. OU 30 LIVRAISONS À 50 CENTIMES. OUVRAGE TERMINÉ.

Les souscripteurs avant le 1<sup>er</sup> janvier recevront une belle épreuve sur papier de Chine, avant la lettre, du portrait de l'auteur.

Encyclopédie du Langage et de la Science politiques, PAR LES NOTABILITÉS DE LA PRESSE ET DU PARLEMENT. — PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION, 1 vol. in-8 de 1,000 pag. PAR GARNIER-PAGÈS. 20 fr. ou 40 livr. à 50 c.

Commencée en septembre 1839, cette importante publication, qui contient plus de 2,000 articles, sera terminée le 15 décembre prochain, la 40<sup>e</sup> et dernière livraison contiendra l'INTRODUCTION. — Les personnes qui souscriront avant le 1<sup>er</sup> janvier 1842; recevront un BEAU PORTRAIT DE GARNIER-PAGÈS sur Chine.

**ESQUISSE d'une PHILOSOPHIE, par F. LAMENNAIS,**

NOUVELLE PUBLICATION, 3 forts volumes in-8. — Prix: 22 fr. 50 c. ou 9 livraisons à 2 fr. 50 c.



# 1,000 CACHEMIRE DES INDES, 2,

PRIX FIXE invariable, chez FICHEL, SOURCE primitive des Cachemires.

Boulevard Montmartre,

AU COIN DU FAUBOURG.

(au premier).

Le Conseil royal de l'Instruction publique, par délibération du 26 février 1841, a autorisé l'usage de cet ATLAS dans les Collèges royaux, dans les Ecoles normales primaires et dans les Ecoles primaires supérieures.

## NOUVEL ATLAS DE FRANCE, GÉOGRAPHIQUE, STATISTIQUE ET HISTORIQUE,

# OU CARTES ROUTIÈRES DES DÉPARTEMENTS,

PAR MM. DONNEL ET FRÉMIN, INGENIEURS-GEOGRAPHES,

Format grand colombier, gravées au burin sur acier, coloriées au pinceau.

PRIX DE CHAQUE CARTE : 1 FR. 50 C.

Les chefs-lieux de départements sont gravés en capitales; ceux d'arrondissements en romain; les petites villes en italique; les bourgs sont marqués par deux cercles plus ou moins grands, dont la forme varie pour les communes au dessus et au dessous de mille habitants, ce qui permet de les distinguer des hameaux, des villages et des fermes isolées. Le graveur a tracé des créneaux près des villes fortifiées; par une étoile sont distingués tous les forts et châteaux de défense militaire. Quant aux voies de communication, on peut se guider d'après le même système pittoresque. Deux lignes ponctuées de chaque côté annoncent les routes royales, et si les points sont au milieu, c'est un chemin de fer; les mêmes lignes sans ponctuation désignent les routes départementales; et une ligne courbe, la direction des chemins vicinaux. Des signes conventionnels semblables servent encore à différencier les canaux navigables, représentés par une bande noire fortement gravée; on ne peut ainsi les confondre avec les canaux projetés, représentés par une bande blanche. Les limites de département sont bien tracées; la même remarque s'applique à celles d'arrondissements et de cantons. Au reste, on a eu soin de les colorier en pinceau, en les teintant différemment. La grandeur de la Carte a permis, en outre, que, sans confusion pour le lecteur, on pût graver les bureaux de poste aux lettres, les relais de poste aux chevaux et les lieux d'étapes. Une ancre indique le commencement de la navigation fluviale et du flottage; deux épées croisées désignent un champ de bataille, et le chiffre placé à côté indique la date de l'action. Les nombres placés auprès des noms de villes et de communes donnent la statistique de la population. Les chiffres placés le long des routes annoncent les distances d'un relais à l'autre, et enfin les nombres placés sur les routes indiquent le classement et les numéros d'ordre des routes royales. Au bas de chaque carte sont les échelles en kilomètres qui servent à faire connaître exactement les distances d'un point à un autre dans le même département. En tête de chaque carte sont les armes

des chefs-lieux avec une couronne murale; et sur les côtés se trouve la statistique administrative du département avec l'indication des parties des provinces dont il a été formé; le relevé exact d'après le dernier recensement du nombre d'habitants par cantons; le nombre de députés que le département envoie à la chambre; les renseignements sur la garde nationale, tant infanterie que cavalerie, artillerie et sapeurs-pompiers; description physique et morale des habitants, leur aptitude aux arts, aux sciences et au commerce, leurs caractères dominants; le revenu territorial; le chiffre des impôts directs et indirects des octrois des villes; cours royaux, académies universitaires et collèges, etc. Sont indiqués également les nombres des protestants et des catholiques; les circonscriptions concernant les forêts, ponts-et-chaussées, mines, haras, divisions militaires, gendarmerie, places de guerre, douanes, etc., combien il y a d'hectares de terres en culture, forêts, vignes, prés, pâturages; quels sont les principaux produits du département, leur désignation; quelles sont les antiquités, monuments romains et du moyen âge qu'on y rencontre, leur description; quels sont les monuments modernes, quels sont les grands hommes que le département a vu naître, leurs noms et leurs titres, etc. Nous ne terminerions pas si nous voulions analyser tous les détails concernant l'industrie et le commerce que comporte cet immense travail; mais nous ne pouvons passer sous silence ce qui frappe le plus les gens du monde et que nous regardons comme un hors-d'œuvre, qui a cependant coûté beaucoup de frais; ce sont les vues de tous les chefs-lieux que l'on a fait dessiner par Chappuy et graver avec le plus grand soin à la manière anglaise par les artistes les plus distingués.

L'Atlas complet de 89 grandes feuilles de près d'un mètre, comprenant les 86 départements, L'ALGERIE et une CARTE DE FRANCE, se vend 89 francs; relié, 100 francs. Chaque département séparément, 1 fr. 50 c.; franco, par la poste, franc 60 centimes.

Chez M. B. DUSILLION, éditeur, rue Laffitte, 40, au premier.

Rédacteurs : MM. V. Hugo, Al. Dumas, F. Soulié, Th. Gautier, J. Arago, Ed. Mennechet, A. Gandouin, baron P. de Goulet, F. Guizot de Sable, Th. Deschères, Mesdames Desbordes-Valmore, Eugénie Psa, etc., etc.

## LA CHRONIQUE

Revue Mensuelle.

Parus ou à paraître : Biographie de M. Metternich, V. Hugo, Guizot, Thiers, Moit, Lamartine, Soult, Berryer, Chateaubriand, Barante, Al. Dumas, Broglie, Vigny, Wellington, Peel, Palmerston, Espartero, etc.

Il paraît sous ce titre, le 1<sup>er</sup> de chaque mois, un beau volume grand in-32, d'au moins 128 pages, illustré de charmantes vignettes gravées par FORRET, d'après Tony JOHANNOT, JANET-LANGE, etc. — Il contient : une Chronique Parisienne, une Chronique Provinciale, une Biographie, une Nouvelle, une Chronique Artistique, ou plusieurs morceaux de Poésie, une Chronique Théâtrale, une Chronique Patricienne, un petit Courrier. — Le 1<sup>er</sup> volume a paru le 1<sup>er</sup> Octobre 1841. Abonnement : Paris et départements, un an, 12 fr.; six mois, 7 fr.; étranger, un an, 14 fr., à partir du premier de chaque mois, à tous les Bureaux de Poste et de Messageries, et au moyen, franco, un Mandat sur Paris, à l'Ordre de M. MAHOUDEAU, Directeur, rue Neuve-Saint-Augustin, 37, à Paris. Le 3<sup>e</sup> volume, de plus de 150 pages, contenant la biographie de V. HUGO et une physiologie tout entière, celle de LION, avec lithographie, vignettes, lettres ornées, etc., a paru le 1<sup>er</sup> décembre.

AVIS IMPORTANT. — En s'abonnant pour un an, avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain, on recevra gratuitement, à cette époque, une magnifique KEEPSAKE sur Jésus vélin glacé et satiné, dont les pages, signées de nos premiers écrivains, seront ornées de charmantes lithographies et de plus de 100 vignettes, par TONY JOHANNOT, FORRET, etc.

## PANTHÉON LITTÉRAIRE.

EN VENTE AUJOURD'HUI Chez MM. MAIRET et FOURNIER, Libraires, rue Neuve-des-Petits-Champs, 50, Paris.

## Collection universelle DES CHEFS-D'OEUVRE DE L'ESPRIT HUMAIN, Sous la direction typographique de M. Lefèvre.

HISTOIRE. — Vie d'Homère. — Histoire de Perse, histoire de l'Inde, expéditions d'Alexandre, suivies de l'Essai sur la Chronologie d'Hérodote et du Canon chronologique de Larcher, avec une carte des expéditions d'Alexandre, servant à l'éclaircissement de la géographie de l'Asie; nouvelle édition, avec notices géographiques, par J.-A.-C. Buchon. EN VENTE AUJOURD'HUI Chez M. LEFEVRE, Libraire, rue de l'Éperon, 6, à Paris. Un beau volume grand in-8, à 2 colonnes. — Prix : 10 francs.

### VENTES IMMOBILIÈRES.

**Biens situés à Paris.**  
Etude de M<sup>e</sup> Marchand, avoué à Paris, rue Tiquetonne, 14.  
Vente sur licitation en l'audience des criées du tribunal civil de la Seine, adjudication le 18 décembre 1841, une heure de relevée, D'UNE MAISON et dépendances, sises à Paris, rue Culture-Sainte-Catherine, 16.  
Celle maison, avantageusement située à l'angle des rues Jarente et Culture-Sainte-Catherine, est en bon état et d'un produit de 6,400 fr.  
Mise à prix : 55,000 fr.  
S'adresser pour les renseignements : M<sup>e</sup> Marchand, avoué poursuivant, rue Tiquetonne, 14.  
M<sup>e</sup> Glandaz, avoué, boulevard des Italiens, 15, à Paris. (3453)0

Etude de M<sup>e</sup> Lescoq, rue des Bons-Enfants, n° 37, à Paris.  
Adjudication sans remise, le samedi 11 décembre 1841, en l'audience des criées du tribunal civil de la Seine, au Palais-de-Justice, à Paris, une heure de relevée, en deux lots.  
1<sup>er</sup> lot.  
**Maison,** sise à Paris, quai des Ormes, n° 4, ayant une façade de 11 mètres 85 centimètres environ sur le quai, et consistant en deux corps de bâtiments.  
Revenu brut (susceptible d'augmentation), 4,500 francs.  
Loyers payés d'avance, 775 fr. 10 c.  
Impôt foncier, 325 fr. 93 c.  
Portes et fenêtres, 75 francs 85 c.  
Portier et éclairage, 355 fr.  
2<sup>e</sup> lot.  
**Maison,** sise à Paris, rue de la Tabatière, place Sainte-Opportune, n° 15, formée par bail principal (susceptible d'augmentation), et ayant huit ans et demi à courir à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1842, 1,800 fr.  
Six mois de loyers payés d'avance, 900 fr.  
Impôt foncier, 125 fr. 28 c.  
Portes et fenêtres, 35 fr. 77 c.  
Mises à prix : 1<sup>er</sup> lot, 65,000 fr.  
2<sup>e</sup> lot, 25,000 fr.  
S'adresser pour les renseignements : M<sup>e</sup> Lescoq, avoué poursuivant, demeurant à Paris, rue des Bons-Enfants, n° 37, dépositaire des titres de propriété et d'une copie du cahier des charges.  
M<sup>e</sup> Lébant, avoué collatant, demeurant à Paris, rue Montmartre, 164.  
Et à M<sup>e</sup> Morel d'Arieux, notaire, à Paris, place Beaudouin, 6. (3454)0

Etude de M<sup>e</sup> Colset, avoué, à Paris, place des Victoires, hôtel Ternaux.  
Vente, par suite de saisie de mise à prix et publications judiciaires, au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance du département de la Seine, à Paris, local et issue de la première chambre, une heure de relevée, d'un

Adjudication définitive, le mercredi 15 décembre 1841, en l'audience des criées du tribunal civil de la Seine, une heure de relevée.  
**1<sup>o</sup> d'une Maison** à Paris, rue Neuve-Saint-Jean, n° 16, et Neuve-de-la-Piérité, n° 1.  
Produit brut 8,145 fr.  
Mise à prix 95,000

**2<sup>o</sup> d'une Maison** A Paris, rue Grenetat, n° 11.  
Produit 3,120 fr.  
Mise à prix 35,000

**3<sup>o</sup> d'une Maison** A Paris, rue de la Sourdière, n° 11.  
Produit brut 11,700 fr.  
Mise à prix 155,000

S'adresser pour les renseignements : 1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> Liogier, avoué poursuivant, à Paris, rue de Seine, n° 41.  
2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> Ernest Lefèvre, avoué, à Paris, place des Victoires, 3.  
3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> Maison, avoué, à Paris, quai des Orfèvres, n° 16.  
4<sup>o</sup> A M. Jouve, à Paris, rue du Sentier, n° 3.  
5<sup>o</sup> A M. Geoffroy, à Paris, rue d'Argenteuil, 41. (3455)1

Etude de M<sup>e</sup> Pierret, avoué, à Paris, rue de la Monnaie, n° 11.  
Adjudication le mercredi 29 décembre 1841.  
Sur licitation entre majeurs et mineurs, en l'audience des criées du tribunal civil de la Seine, local et issue de l'audience de la première chambre dudit tribunal, une heure de relevée,  
**D'UNE GRANDE MAISON** avec vaste terrain, situé à Paris, rue Bassedu-Rempart, n° 48, en face le boulevard.  
Produit brut, environ 21,500 fr.  
Impôt foncier, 1,764 fr. 05 c.  
Portes et fenêtres, 274 fr. 45 c.  
Superficie totale, environ 3,200 mètres.  
Mise à prix, 483,404 fr.  
S'adresser pour les renseignements : 1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> Pierret, avoué poursuivant, demeurant à Paris, rue de la Monnaie, 11.  
2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> Granddier, notaire de la succession, rue Montmartre, n° 148, tous deux dépositaires d'une copie de l'enchère.  
3<sup>o</sup> Sur les lieux, au propriétaire. (3457)0

Vente sur expropriation forcée, en l'audience des saisies immobilières du tribunal de la Seine, le 16 décembre 1841.  
**d'une Maison** et dépendances, avec cour et jardin, sise à Vanvignard, près Paris, canton et arrondissement de Sceaux (Seine), rue Blomet, n° 51.  
La maison est double en profondeur.  
Mise à prix, 2,000 fr.  
S'adresser à M<sup>e</sup> Colmet, notaire, place Dauphine, 12.  
Et à M<sup>e</sup> Postanque, notaire, à Vanvignard. (3458)0

Adjudication sans remise après décès, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 7 décembre 1841, sur la mise à prix de 425,000 fr.,

A vendre à l'amiable, une belle et importante **Propriété,** sise à Paris, dans l'une des plus belles rues du faubourg Saint-Germain.  
S'adresser à M<sup>e</sup> Vaippon, notaire, rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice, n° 7. (3456)1

A vendre à l'amiable, **une Maison,** sise à Paris, rue du Dragon.  
S'adresser à M<sup>e</sup> Thiebaut, rue de Selze Saint-Germain, n° 54.  
A M<sup>e</sup> Frotin, notaire, rue des Saints-Pères, n° 14. (3459)1

A vendre à l'amiable, **une Maison,** sise à Paris, rue Richelieu, n° 41, formant l'angle de la rue du Hasard.  
Superficie, 493 mètres 10 centimètres.  
S'adresser à M<sup>e</sup> Roquebert, notaire, à Paris, rue Sainte-Anne, n° 71. (3457)1

**A VENDRE, UNE ACTION DES PROPRIETAIRES DU THÉÂTRE VENTADOUR,** donnant droit d'entrée au théâtre italien. S'adresser à M<sup>e</sup> Chatelet, notaire, rue Croix-des-Petits-Champs, 42. (3456)1

**Biens situés dans les départements.**

Etude de M<sup>e</sup> Girault, avoué à Stampes, rue Saint-Jacques, 17.  
Deuxième publication du cahier des charges et adjudication préparatoire, le mardi 14 décembre 1841, heure de midi.  
Troisième publication et adjudication définitive, le mardi 23 décembre 1841, heure de midi.  
Sur folle enchère, en l'audience des saisies immobilières du tribunal civil d'Amiens,  
**d'une Propriété,** appelée les **BOIS DE D'UISSON,** et dépendances, avec pied à terre et logement de garde, situés sur les communes de D'Uisson et Serny, canton de la Ferté-Alepis, arrondissement d'Amiens.  
Ces bois, qui contiennent, d'après la matrice cadastrale, 221 hectares, 63 ares 36 centiares, et d'après un procès-verbal d'arpentage, et de bornage récemment dressé, 219 hectares 49 ares 61 centiares, ont été divisés en 5 coupes réglées.  
[Voir, pour la désignation des coupes, les numéros du Journal des 1<sup>er</sup> et 17 septembre 1841].  
Lesdits biens saisis sur le sieur Bourcier ont été adjugés définitivement le 23 avril 1841, réadjudiqués sur surenchère à un sieur Legendre, demeurant à Paris, rue des Francs-Bourgeois, 25, au Marché, le 12 mai 1841. Le sieur Legendre n'ayant pas payé son prix, ils ont été revendus à sa folle-enchère; et le sieur Joseph-Hector Boucier, marchand de bois, ayant indiqué son domicile à Bercy, rue de Bercy, 21, et demeurant à Paris, rue Contrescarpe-Saint-Antoine, 70, venant rendu adjudicataire suivant jugement du 8 octobre 1841, moyennant, outre les charges et les frais anciens et nouveaux, le prix principal de 71,500 fr. de dernier n° satisfait à aucune des charges de son adjudication; il n'a payé ni les frais de poursuite ni les droits d'enregistrement.  
Mise à prix : 41,000 fr.  
Les immeubles sont toujours dans le même état qu'au moment de la saisie, les

adjudicataires fois-enchérisseurs n'ayant fait aucun acte de propriété.  
La première publication du cahier des charges aura lieu en l'audience du Palais-de-Justice d'Amiens, le mardi 29 novembre 1841, heure de midi.  
S'adresser, pour les renseignements et avoir communication des charges.  
A Stampes, à M<sup>e</sup> Girault, avoué poursuivant, rue St-Jacques, 17.  
A Paris, à M<sup>e</sup> Huillier, notaire, rue Taitbout, 23.  
Et pour visiter les bois, au sieur Gaudion fils, garde à Longueville, commune de D'Uisson. (3459)1

Etude de M<sup>e</sup> Lassalle, avoué, à Brive (Corrèze).  
Vente sur saisie immobilière, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la ville de Brive (Corrèze),  
**d'une Propriété** sise au lieu de Laperche, communes de Glabrignac et St-Bonnet-Laryvière, canton de Juillac, arrondissement de Brive, appartenant à M. Guyot aîné, propriétaire demeurant audit lieu de Laperche.  
Composée d'une maison de maître avec jardins et cours d'eau, bâtiment d'exploitation, prés, pacages, terres, vignes, taillis, bois châtaigniers et bruyères contenant, savoir :

	hect.	ares	cent.
En prés	20	5	88
Pacages	4	97	16
Terres	20	97	16
Vignes	8	44	40
Taillis	1	74	90
Bruyères	16	41	30
Bois châtaigniers	1	35	20
Total	77	92	68

L'adjudication définitive aura lieu le 14 décembre 1841, sur la mise à prix de dix mille francs.  
S'adresser pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Lassalle, avoué poursuivant la vente; Et sur les lieux pour voir les biens. (3429)0

Adjudication définitive, le dimanche 12 décembre 1841, heure de midi, par le ministère de M<sup>e</sup> Thibaut Desauzeaux, notaire, à Paris, et M<sup>e</sup> Barthez, notaire, à Claye (Seine-et-Marne), et en l'étude, à Claye, dudit M<sup>e</sup> Barthez, de deux lots de

**Terres et prés.**  
Le premier contenant 12 hectares 15 ares 04 centiares en 30 pièces situées aux terroirs de Messy, Claye, Fresnoy, Soutilly et Vieuxclay, canton de Claye, arrondissement de Meaux.  
Et le deuxième contenant 9 hectares 41 ares 6 centiares en 13 pièces aux terroirs de Rambouillet, Juilly et Vignot, arrondissement de Meaux.  
S'adresser pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Meaux, à M<sup>e</sup> Lordelet, huissier, rue de la Comédie, 12; à Claye, à M<sup>e</sup> Barthez; Et à Paris, à M<sup>e</sup> Thibaut Desauzeaux, notaire, rue de Menars, 5, dépositaire des titres. (3426)0

Adjudication définitive après décès, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 7 décembre 1841.

A VENDRE, en la chambre des notaires de Paris, par le ministère de M<sup>e</sup> Oubreton, l'un d'eux, le mardi 14 décembre 1841, à midi,  
**La FERME de la Carrière-Groult,** située commune de Courbeville, arrondissement de Valognes d'un revenu de 2,700 fr., net d'impôts, sur la mise à prix de 6,000 fr. S'adresser pour les renseignements : à Paris, à M<sup>e</sup> Oubreton, notaire, rue saint-Honoré, 354; M<sup>e</sup> Hochon, notaire, même rue, 314; M<sup>e</sup> Thomassin, notaire, rue Saint-Martin, 149; à Valognes, à M. Grosville, régisseur de ladite ferme. (3451)0

A vendre à l'amiable, **Une jolie maison de campagne** avec jardin et dépendances, de la contenance de 1 hectare 20 ares, sise dans le parc du domaine de Maison Laillie, près Saint-Germain-en-Laye. — S'adresser à M<sup>e</sup> Marchal, notaire, rue des Fossés-Montmartre, 11. (3483)0

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES HOSPICES CIVILS DE PARIS.**

Adjudication, le mardi 21 décembre 1841, à une heure précise, dans l'une des salles de l'Administration des hospices, rue Neuve-Notre-Dame, n° 2, au rabais et sur soumissions cachetées, qui seront déposées à l'avance de la fourniture des articles de PAPIERS, BROUILLONNÉS, SURENCHÈRES, PAINES, PLANTES VERTES, CITRONS ET MEL BLANC pour le service de la pharmacie centrale des hôpitaux et hospices civils de Paris, pendant l'année 1842.  
Cette fourniture est divisée en VINGT LOTS dont deux (jeux d'herboristes) se chiffreront séparément.  
Nul ne sera admis à concourir à la présente adjudication s'il n'y a préalablement été autorisé par le conseil général des hospices.  
Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au vendredi 10 décembre, à quatre heures du soir.  
Dépôt des soumissions, les 17, 18 et 19 décembre, de dix heures à quatre.  
Versement des cautionnements à la caisse des hospices, le jour de l'adjudication, avant midi.  
Communication des cahiers des charges, au secrétariat des hospices, rue Neuve-Notre-Dame, n° 2, de dix heures à trois.  
Le secrétaire général de l'Administration,  
Signé : L. DUBOST (6122)0

Adjudication, le jeudi 13 décembre 1841, à une heure précise, dans l'une des salles de l'Administration des hospices, rue Neuve-Notre-Dame, n° 2, au rabais et sur soumissions cachetées, qui seront déposées à l'avance de l'entreprise du BLANCHISSAGE DE LONGS des hôpitaux et hospices civils de Paris, pendant les années 1842, 1843 et 1844.  
Cette entreprise comprend en tout 1,522,981 journées, est divisée en DIX LOTS.  
Nul ne sera admis à concourir à la présente adjudication s'il n'y a préalablement été autorisé par le conseil général des hospices.  
Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au vendredi 10 décembre 1841, quatre heures du soir.  
Dépôt des soumissions, les 20, 21 et 22 décembre, de dix heures à quatre.  
Versement des cautionnements à la caisse des hospices, le jour de l'adjudication, à midi.  
Communication des cahiers des charges, au secrétariat des hospices, rue Neuve-Notre-Dame, n° 2, de dix heures jusqu'à trois.  
Le secrétaire général de l'Administration,  
Signé : L. DUBOST (6124)0

**AGENDA DE PORTEFEUILLE**  
Pour 1842.  
DIVISÉ PAR TRIMESTRE,  
Avec colonnes disposées pour les heures, lieux et motifs des rendez-vous, recettes et dépenses journalières.  
Chez DARDART, succ<sup>r</sup> de MORZET, rue du Faubourg-Poissonnière, 9.

**CHANSONS**  
POLITIQUES ET AUTRES de CH. LEPAGE, précédées d'une lettre de BÉRANGER sur les œuvres de l'auteur. Un beau vol. in-32. Prix : 2 fr. 25 et 2 fr. 50 par la poste. Chez Bocquet ou Delloye, place de la Bourse, 15. (6176)

**PASTILLES DE CALABRE**  
FOTARD, Y. St-Honoré 17. — Yaux, Clairet, Gatabret, Asthmes, Maladies de poitrine.

**PENDULE de Cabinet, 75 fr.**  
**MONTRE plate en or, 130 fr.**  
Id. en argent, 120 fr.  
Id. à répétition, 100 fr.  
**MONTRE SOLAIRE, 50 fr.**  
**REVUE-MATIN, 30 fr.**  
COMPLÈTE médicale, 6 fr.  
RUE de Valenciennes, 75 c.  
Id. pr fusils de chasse.  
Rue du Coy, n. 8.  
BOUTONNIER de la 112222.  
Médaille d'Argent 1839.  
L'Art de connaître et de régler les Pendules et les Montres, 1 vol. in-32, 4 fr. — 51.

**SAVON DE GUIMAUVE**  
Sa supériorité le rend indispensable à la toilette; il blanchit et adoucit le peau et en fait disparaître les éruptions. Prix : 3 fr. le pain et 5 fr. les trois. — GRAMMÉRIE pour prévenir et effacer les rides. — 5 fr. BLANCHÉ, 86, DRAS, boulevard, 41. (6160)